JEAN DESESSARD
SÉNATEUR ÉCOLOGISTE DE PARIS

Pour un REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Dossier réalisé sous la direction de Jean DESESSARD, sénateur écologiste de Paris

Groupe écologiste du Sénat

Contact :

Jean DESESSARD
desessard.jean@gmail.com

Brochure disponible par téléchargement sur le site :
www.desessard-senateur.org

http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Desessard

> *Le revenu de base* est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.*

Mouvement français pour un revenu de base (MFRB)

* Appelé aussi revenu universel d'existence, allocation universelle, dividende social, dividende citoyen…

Pour un revenu universel d'existence, édition privée. © Août 2017.

Direction de la publication : **Jean DESESSARD**.
Conception, recherches et synthèse, réalisation : **Bernard BOURDEIX**.
Participation à la rédaction : **Max ARTAZ**, **Emmy BOUCHAUD, Fabien DUQUESNE, Julie GUYOT, Céline JÉRÔME, Yasmine SLIMANI** et **Zine-Eddine M'JATI**.
Graphisme : **Pilar SALDIVIA**.

Remerciements particuliers à **Jean-Éric HYAFIL,** cofondateur du Mouvement français pour un revenu de base, **Yann MOULIER BOUTANG,** enseignant et économiste, et aux contributeurs des différents emprunts qui ont permis la construction de ce document.

Impression : **Atelier de reprographie du Sénat**.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 7

I- HISTORIQUE DU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE
Le revenu universel, une idée « révolutionnaire » qui vient de loin 10
Des philosophies en débat 11
En France, personnalités en faveur d'un revenu universel 12

II- L'ACTION AU SÉNAT
Proposition de résolution pour l'instauration d'un revenu de base 16
Qu'est-ce qu'une résolution déposée au Sénat ? 17
Mission sénatoriale d'information sur le revenu de base 18

III- ENJEUX ET OBJECTIFS DU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE
Lutter contre la pauvreté... 24
Accompagner les mutations du travail 26
La valeur travail en question, par Jean-Éric Hyafil (cofondateur du MFRB) 27

IV- FINANCER LE REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE
Différents calculs pour une redistribution des richesses 30
Scénario proposé par Jean-Éric Hyafil 31
Quel coût pour un revenu universel du montant du RSA ?
Scénario proposé par Jean Desessard 34
Refonte des politiques familiale et fiscale
Incidences financières sur les familles : 5 cas concrets
Pour un nouveau « New Deal », par Yann Moulier Boutang 37

V- LE « TOUR DU MONDE » DU REVENU UNIVERSEL
Les enseignements des expérimentations 42
En Europe, l'idée d'un revenu universel gagne du terrain 45
Les expérimentations en Finlande et aux Pays-Bas 46
La votation suisse du 5 juin 2016 49
De nouveaux projets 51

VI- EN FRANCE, EXPÉRIMENTATIONS ET PROPOSITIONS
L'expérimentation *Territoires « zéro chômeur » de longue durée* 54
Vers une expérimentation en Nouvelle-Aquitaine ? 55
Projet de revenu minimum social garanti présenté par le CESE 56
Le revenu universel d'existence (RUE) proposé par Benoît Hamon 57

Annexe, tableau des minima sociaux 58

POUR UN REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

— Éditorial —

FERVENT défenseur du revenu universel d'existence depuis un quart de siècle, j'ai présenté devant le Sénat, au nom du groupe écologiste, une proposition de résolution pour demander au Gouvernement l'instauration de ce revenu inconditionnel.

Bien que cette proposition de résolution n'ait pas été adoptée par les sénateurs réunis en séance le 19 mai 2016, elle a permis, néanmoins, la création d'une mission commune d'information à l'initiative du groupe socialiste et républicain.

En participant activement aux travaux de cette mission d'information, j'ai contribué à l'émergence d'une meilleure compréhension des valeurs d'équité, de solidarité, de justice sociale attachées au revenu universel, à l'étude du calcul de son coût et de son financement, aux modalités de son expérimentation.

Dans le contexte actuel de mutation de l'économie et de chômage endémique, le revenu universel d'existence fait écho à une société qui n'exclut personne. Il participe à la répartition plus équilibrée des richesses produites et de l'emploi et renforce la cohésion nationale.
Adopter le revenu universel, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et à la participation de tous à notre société.

Actualisée en 2017, après la campagne présidentielle durant laquelle le revenu universel est devenu un sujet de débat national, cette brochure a pour objet de présenter les enjeux de l'instauration d'un revenu universel d'existence, et d'apporter un éclairage sur les projets et expérimentations, en cours, en France et à l'étranger.

Jean DESESSARD
Sénateur écologiste de Paris

Groupe écologiste du Sénat

Photo © J.D

L'île Utopia imaginée par Thomas More, humaniste de la Renaissance.
Illustration colorisée de la couverture du livre éponyme paru en 1516.

I– HISTORIQUE DU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Le revenu universel d'existence, une idée « révolutionnaire » qui vient de loin

LA GENÈSE

XVIe siècle
XVIIIe siècle

On voit généralement dans *Utopia* (1516), l'ouvrage de **Thomas MORE**, l'origine du concept. À l'époque des Lumières, plusieurs auteurs ont avancé l'idée d'un revenu versé à tous les habitants d'un territoire : **VOLTAIRE** dans *L'homme aux quarante écus* (1768), ou **John STUART MILL** dans *Principes d'économie politique* (1848).
À la fin du XVIIIe siècle, le Suisse **Jean de SISMONDI** (1773-1842) propose qu'un travailleur remplacé par une machine reçoive une rente perçue sur la richesse ainsi créée. Jugeant que l'introduction des machines ne profite qu'au patronat, il propose aussi une réduction du temps de travail et une augmentation de salaire.

1792 et 1797

Thomas PAINE (1737-1809), intellectuel et pamphlétaire anglais. Connu pour son engagement durant la Révolution américaine en faveur de l'indépendance des Treize colonies britanniques. Il est l'un de pères fondateurs des États-Unis. Il y réside entre 1774 et 1787 avant son retour en Angleterre. Son ardent soutien à la Révolution française le contraint à l'exil en 1792. Il choisit la France. Fait citoyen français, il est élu en septembre 1792 député du Pas-de-Calais à la Convention. Il repartira pour l'Amérique dix ans plus tard où il s'éteindra. Dans un de ses premiers discours il déclare : **«** *Sans revenu, point de citoyen* **»**, affirmant l'idée d'un revenu universel et dans *La Justice agraire* (1797) il en explicite le bien-fondé.

Une tribu Cherokee avait inspiré à Thomas Paine le principe du revenu universel. Il s'était notamment basé sur l'observation d'un accès égal à l'usage de la terre chez ces Indiens. Il en avait déduit la nécessité d'une dotation (chaque adulte recevant un lopin de terre à sa majorité) afin de corriger la dérive historique matérialisée par l'appropriation de la rente foncière.

Thomas Paine, portrait par Laurent Dabos, 1791 (détails).

AUJOURD'HUI

2013

Création du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB). Le MFRB plaide pour l'instauration d'un revenu qu'il définit comme « *un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement* ».

Nov. 2013

Au congrès de Caen, le parti Europe Écologie Les Verts se prononce en faveur de la mise en place d'un revenu universel d'existence. Ce revenu cumulable avec d'autres revenus – y compris salariés – doit permettre à chacun de disposer d'un montant suffisant pour vivre décemment.

Mai 2016

Examen au Sénat le 19 mai **de la proposition de résolution** pour l'instauration d'un revenu de base portée par Jean DESESSARD au nom du groupe écologiste. Constitution le 31 mai d'une **mission d'information sénatoriale** sur le revenu de base à l'initiative du groupe socialiste et républicain.

2017

Élection présidentielle. Le candidat écologiste Yannick JADOT et le candidat du Parti socialiste Benoît HAMON ont fait du revenu universel l'une des propositions emblématiques de leurs programmes.

Des philosophies en débat

Un revenu sans condition pour participer à la vie sociale

De Thomas More à Philippe Van Parijs

Thomas MORE (1478-1535). Homme politique anglais, humaniste et théologien.

Dans *Utopia*, 1516, il imagine une île où chacun serait assuré des moyens de sa subsistance sans avoir à dépendre de son travail. Le souci de More est de créer un État qui permette de satisfaire les besoins et de faire respecter les droits de chacun.

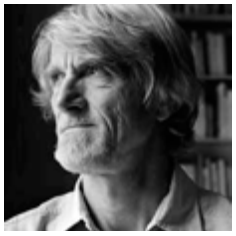

Philippe Van PARIJS (né en 1951). Enseignant, docteur en philosophie (Oxford) et en sociologie (université catholique de Louvain, Belgique). Cofondateur en 1986 avec Y. Bresson du BIEN (Basic Income Earth Network).

Philippe Van Parijs conçoit l'allocation universelle comme une synthèse entre le capitalisme et un idéal socialiste. Elle permet d'être « *à la fois un instrument de liberté et une manière d'échapper à la servitude* ». Elle donne la possibilité de dire oui à certains emplois et non à d'autres qu'on ne peut refuser actuellement.

Une compensation pour rétablir un droit naturel

De Thomas Paine à John Rawls

Thomas PAINE (1737-1809). Homme politique anglais.

Selon Paine, les débuts de la sédentarisation et de l'agriculture marquent les débuts de l'extorsion monopolistique par une minorité qui a « *dépossédé plus de la moitié des habitants de chaque nation de leur héritage naturel, sans leur attribuer, comme cela aurait dû être fait, une indemnisation pour cette perte* ».
Le revenu minimum se compose d'une compensation globale (pour la spoliation de la terre) ainsi que d'une rente (les produits de la terre).

John RAWLS (1921-2012). Philosophe américain.

Dans *Principes de la Justice* (1971), Rawls reprend l'expérience de pensée du « voile d'ignorance » où les individus choisissent leurs droits sans connaître leur position future dans la société. Le sort des défavorisés se trouve ainsi amélioré puisque chacun peut craindre d'être un jour dans le besoin. Dans une société juste et équitable, l'État doit corriger les inégalités « naturelles » et mettre en place les conditions de l'« égalité des chances ». Chacun doit être doté du même « potentiel social ». Dans cette conception, « la part » de société que chacun est en droit de recevoir en fait l'équivalent moderne de « l'héritage naturel ».

Un filet de sécurité garanti par la communauté

Milton Friedman et Martin Luther King

Milton FRIEDMAN (1912-2006). Économiste américain. Prix Nobel d'économie, 1976.

Martin LUTHER KING (1929-1968). Pasteur baptiste afro-américain. Prix Nobel pour la paix,1964.

En misant sur la sécurité nous louons la liberté qu'offre cette protection. Le revenu minimum donne la capacité de prendre des risques parce qu'il autorise l'échec. De ce point de vue libéral, il représente moins un droit qu'une mécanique de libération. Il s'agit de traiter directement la pauvreté et de rendre sa dignité à qui l'aurait perdue. Pour Friedman le revenu minimum se traduit, non par une somme distribuée à tous, mais par un **« impôt négatif » : un crédit d'impôt universel**. On évalue par exemple les besoins fondamentaux à 1 000. Chacun reçoit 1 000 en crédit d'impôt (« impôt négatif ») et chacun contribue à un impôt positif sur tout revenu perçu. Si quelqu'un paie moins d'impôt positif qu'il ne paie d'impôt négatif, l'État lui verse cette différence. Quelqu'un qui ne gagnera rien, touchera 1 000. Un « riche » qui paiera 10 000 d'impôt n'en paiera que 9 000 (10 000 moins 1 000).

(D'après le livre *LIBER, un revenu de liberté pour tous,* Marc Basquiat et Gaspard Koenig, 2014, Éditions de l'Onde / Génération Libre).

Thomas More, portrait (détails) par Hans Holbein le jeune (1527) / Philippe Van Parijs © D.R. / Thomas Paine, portrait (détails) par Matthew Pratt / John Rawls © Getty, Frédéric Reglain / Milton Friedman et Martin Luther King © D.R.

En France, de nombreuses personnalités ont pris position en faveur d'un revenu universel

Yoland BRESSON (1942 - 2014)
Économiste français, cofondateur en 1986 avec Philippe Van Parijs, Guy Standing, David Cassasas du BIEN, Basic Income European Network (devenu Basic Income Earth Network en 2004).

En France, dans les années quatre-vingt, Yoland Bresson fut l'un des premiers à formuler cette idée d'un revenu universel qui a ensuite essaimé au sein du paysage intellectuel français. Pour lui, chaque individu est créateur de valeur tout au long de sa vie – la « valeur temps ». Une partie du capital productif est issue d'un travail social passé. Cet héritage collectif dépend du niveau de développement de chaque pays, il ne peut être confisqué par quelques-uns. En conséquence : *« il faut que la collectivité, par le biais de l'État, alloue périodiquement à tout citoyen économique, sans autre considération que celle de son existence, l'équivalent monétaire de la valeur de l'unité de temps ».*

Économistes, philosophes, journalistes…

Bernard MARIS, économiste disparu lors des attentats de Charlie Hebdo, plaidait pour un revenu minimum d'existence. Jacques MARSEILLE (1945-2010), historien de l'économie, proposait dans son livre *L'argent des Français* paru en 2009, une allocation mensuelle qui se substituerait à la quasi-totalité des aides versées pour chaque adulte et pour chaque enfant. Seul le remboursement des dépenses de santé resterait à la charge de la solidarité nationale. Baptiste MYLONDO économiste, enseignant-chercheur, veut inscrire le revenu universel dans une dynamique élargie de réduction de l'activité productive et de la consommation, permettant de mieux partager le travail et de valoriser d'autres formes de participation à la vie sociale.

Bernard MARIS

Le philosophe André GORZ (1923-2007), théoricien de l'écologie politique et de la décroissance, plaidait pour un « revenu d'autonomie » conçu comme un moyen de s'affranchir de l'aliénation du travail. Pour Michel FOUCAULT, ce revenu versé inconditionnellement permettrait de se libérer du contrôle social étatique et aliénant attaché à la vérification des droits sociaux. Le journaliste Ignacio RAMONET milite pour « *établir un revenu de base inconditionnel pour tous* », en lien avec l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Edgar MORIN, sociologue et philosophe ou Cynthia FLEURY, philosophe et enseignante, se prononcent également en faveur d'un revenu universel. Pour Cynthia Fleury, il s'agit de « *repenser un nouvel acte de l'État-providence, comme il y a eu la Sécurité sociale en son temps. Cet acte doit se fonder sur un rapport tout à fait différent au travail sachant qu'il y aura toujours du travail mais qu'il n'y aura pas toujours d'emploi* ».

Cynthia FLEURY

Des politiques de bords différents ont également pris position en faveur du revenu universel

Jean DESESSARD, sénateur écologiste de Paris, voit le revenu universel comme une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels et de ne pas être exclu de la société. **Le parti Europe Écologie Les Verts** l'a intégré dans son programme *VIVRE MIEUX* pour l'élection présidentielle de 2012. Le candidat écologiste à la présidentielle de 2017 Yannick JADOT l'a placé au coeur de son programme. Frédéric LEFEBVRE, député Les Républicains et Delphine BATHO, députée socialiste, ont défendu en novembre 2015 des amendements pour que le Gouvernement étudie la possibilité de mettre en place le revenu de base. Benoît HAMON a fait du revenu universel la proposition phare de sa campagne présidentielle de 2017.

Yoland Bresson © D.R. / Bernard Maris © DDM, David Bécus / Cynthia Fleury © Yann Revol

Des associations qui défendent le revenu universel

Le **BIEN** (Basic Income Earth Network) est un réseau mondial créé en 1986. Pour ses membres, « *un revenu de base est une somme d'argent distribuée régulièrement à chacun.e sur une base individuelle, sans condition de ressources ni exigence de contrepartie* ». Pour Philippe Van Parijs, l'un de ses premiers animateurs, le revenu de base constitue le troisième modèle de solidarité que peuvent offrir nos États-providence. L'idée est de redistribuer entre tous la part considérable de richesse collective qui provient non pas de l'effort de chacun au présent, mais de la nature et du passé de la société ; qu'il s'agisse de l'accumulation du capital, des innovations technologiques ou des règles de civilité.

L'**AIRE** (l'Association pour l'Instauration du Revenu d'Existence) a été créée en 1989 par les économistes Henri Guitton et Yoland Bresson, pour soutenir les actions de pédagogie et de lobbying en faveur d'un revenu inconditionnel en France.

Le **Mouvement Français pour un Revenu de Base**. Cette association, créée en mars 2013 à l'occasion de l'initiative européenne pour un revenu de base, s'est assignée pour mission de « *promouvoir le revenu de base dans le débat public jusqu'à son instauration* ». Jean Desessard est l'un des membres fondateurs. Il est aujourd'hui membre d'honneur.

Génération libre. *Think tank* fondé en 2013 par Gaspard KOENIG. Ce philosophe défend un libéralisme classique inspiré des révolutionnaires français où l'État occupe une place centrale, et présente le revenu universel comme le moyen de « libérer » l'individu de ses tutelles (privilèges, corporations…). Avec Marc de BASQUIAT il promeut le « liber », un crédit d'impôt mensuel d'environ 500 euros en remplacement d'une partie des prestations sociales.

Position de deux fondations sur le revenu universel

Terra Nova se définit comme un « *think tank progressiste indépendant qui a pour but de produire et de diffuser des solutions politiques innovantes en France et en Europe* ».
Ce cercle de réflexion propose de remplacer les minima sociaux existants par une prestation unique, un « minimum décent » de 750 euros par mois environ pour une personne seule, versée sous conditions de ressources à partir de 18 ans. Toute personne seule ayant des revenus inférieurs à 750 euros nets par mois les verrait complétés jusqu'à atteindre ce niveau.
Avec cette proposition décrite dans un document publié mercredi 30 novembre 2016, Terra Nova reprend les grandes lignes de la refonte des minima sociaux proposée par le député Christophe Sirugue dans son rapport remis au Premier ministre en avril 2016, tout en y introduisant des variantes.

La Fondation Jean Jaurès indique explorer « *sans a priori les potentiels mais aussi les limites d'une proposition au cœur du débat d'idées dans notre pays* ». Dans une note publiée début février 2017 *, les auteurs pensent qu'une « *introduction graduelle* » du revenu universel est « *immédiatement possible* », si on la finance par une réforme de la fiscalité sur le patrimoine. Les rédacteurs proposent de remplacer la taxe foncière et l'ISF par un impôt unique sur l'actif net (hors dettes) fixé à 0,8 % par an, pour financer une « amorce » de revenu universel qui s'élèverait à 120 euros par mois et par adulte, et à 60 euros par enfant, sans affecter les autres dispositifs de protection sociale. Une réforme fiscale plus ambitieuse devra être menée, indiquent les rédacteurs, pour passer ultérieurement à un revenu universel de 480 euros par adulte.

* https://jean-jaures.org/nos-productions/le-revenu-d-existence-une-nouvelle-regulation-sociale

Photo © Sénat

II– L'ACTION AU SÉNAT

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution

POUR L'INSTAURATION D'UN REVENU DE BASE

par Jean DESESSARD et les membres du groupe écologiste

Le Sénat,

Affirmant, en accord avec l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, que : « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires* (…) » ;

Reconnaissant la nécessité de lutter contre la précarité sociale pour améliorer le bien-être individuel et collectif des travailleurs ;

Constatant que de nombreuses activités, pourtant génératrices de valeur d'usage, notamment dans les domaines social, sanitaire et culturel, ne donnent droit aujourd'hui à aucune rémunération ;

Prenant acte des évolutions du monde du travail dues à l'émergence de l'économie numérique qui diminue la demande de main-d'œuvre et à des délocalisations durables de nombreux sites de production engendrant la disparition d'un grand nombre d'emplois ;

Reconnaissant la nécessité de réformer le système dit des « minima sociaux », à savoir : des allocations relevant de la solidarité nationale, dans un but de simplification mais aussi de généralisation aux bénéficiaires potentiels ;

Considérant qu'un revenu de base, loin de constituer un effet d'aubaine éloignant de l'emploi, crée au contraire les conditions de dignité et de confiance favorisant l'employabilité ;

Prenant acte et s'inspirant des diverses initiatives et expérimentations lancées à travers le monde sur la question du revenu de base ;

Souhaite que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en place un revenu de base, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, notamment d'activité, distribué par l'État à toutes les personnes résidant sur le territoire national, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seront ajustés démocratiquement.

Qu'est-ce qu'une « résolution » déposée au Sénat ?

Rétabli **depuis juillet 2008** par la réforme constitutionnelle, l'article 34-1 de la Constitution dispose que chaque assemblée du Parlement a la faculté de voter des résolutions à caractère général sur tout sujet. L'objectif est de revaloriser le rôle du Parlement bien qu'une résolution n'ait pas de portée normative. Elle marque l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation mais n'a pas de caractère contraignant comme une loi ou un décret. Si le texte est voté, le Gouvernement peut décider ou non de mettre en application la résolution.

Les propositions de résolution peuvent être déposées à l'Assemblée ou au Sénat par un ou plusieurs parlementaires, ou par un président de groupe de la majorité comme de l'opposition, pour formuler un vœu, une recommandation. Il existe aussi des résolutions dans des domaines précis : résolutions sur les projets d'actes européens et résolutions internes au Sénat (modification du règlement, création d'une commission d'enquête…).

Les sénateurs, réunis en séance le 19 mai 2016, se sont prononcés sur la proposition de résolution « Pour l'instauration d'un revenu de base »

Votants	343
Exprimés	211
Pour	11
Contre	200
Abstention	132
NPPV	5

Groupe Les Républicains (144)
Pour : 1
Contre : 139
Abstention : 2
NPPV : 2

Groupe Union des Démocrates et Indépendants - UC (42)
Contre : 38
Abstention : 4

Groupe socialiste et républicain (109)
Abstention : 109

Groupe communiste républicain et citoyen (20)
Contre : 19
Abstention : 1

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen (17)
Contre : 1
Abstention : 16

Groupe écologiste (10)
Pour : 10

Non-inscrits (6)
Contre : 3
NPPV : 3

Détail du vote par groupe politique

Photo l'hémicycle en séance © Sénat

Un vote sans majorité mais

La création d'une mission commune d'information sur le revenu de base

Cette « Mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France » a été créée à l'initiative du groupe socialiste et républicain : président, Jean-Marie VANLERENBERGHE (UDI-UC), rapporteur Daniel PERCHERON (socialiste et républicain).

Constituée le 31 mai 2016, elle a réuni 27 sénateurs issus des différents groupes politiques du Sénat durant 3 mois.
Entre le 9 juin et le 28 septembre 2016, elle a réalisé 43 auditions et entretiens qui ont permis d'entendre 99 personnes, reçu des contributions écrites, entrepris 2 déplacements : en Finlande (11 au 13 septembre) et aux Pays-Bas (29 et 30 septembre).

Qu'est-ce qu'une mission commune d'information (MCI) ?

Lorsqu'un sujet attire l'attention des parlementaires, ils peuvent demander la création d'une mission commune d'information pour une durée de 6 mois. Chaque groupe politique y est représenté à la proportionnelle. Le président et le rapporteur, de bords politiques différents, sont désignés pour conduire les travaux.
Des outils sont mis à disposition des sénateurs comme des auditions, des déplacements pour rencontrer des acteurs majeurs sur le sujet, observer le traitement du problème dans d'autres pays. Les conclusions de travaux parlementaires précédents peuvent être aussi mis à leur disposition.

À l'issue d'une mission d'information des propositions sont présentées sous forme de rapport.

Les objectifs de la mission :

- Faire progresser la perception des enjeux du revenu de base pour la société ;
- Déterminer les modalités d'instauration du revenu de base ;
- Étudier son montant ;
- Recenser les moyens financiers à disposition pour le mettre en œuvre.

Ce sont aussi les valeurs qui s'y rattachent que les défenseurs du revenu de base ont mises en avant au cours des auditions. L'instauration d'un revenu de base présente des effets positifs pour l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

Rapport d'information remis le 13 octobre 2016

« Le revenu de base en France
***De l'utopie à l'expérimentation* »**

Dans ses conclusions, le rapport présente un très large panel des diverses propositions, de leur coût et de leur financement : Revenu universel, RSA inconditionnel, Allocation unique, Impôt négatif…
La commission a « *entendu privilégier la voie du réalisme plutôt que celle de l'utopie* ». Elle a ouvert la piste de l'évaluation qui passe par une expérimentation avant une éventuelle mise en œuvre.

(433 pages dont 130 pages de synthèse et 300 pages d'annexes avec la transcription des auditions, les déplacements…)
Disponible sur le site du Sénat : www.senat.fr/commission/missions/revenu_de_basee_en_france/index.html

Les recommandations de la commission

Vers une expérimentation territoriale

La mise en place d'un revenu de base nécessite au préalable une évaluation qui doit passer par une expérimentation territoriale d'une durée de 3 ans, sur plusieurs territoires situés dans des départements volontaires. Cette expérimentation devrait être centrée sur la lutte contre la précarité et l'insertion dans l'emploi donnant lieu à une évaluation au moyen d'indicateurs définis par un comité scientifique.

Il s'agit de tester et de comparer les effets concrets de plusieurs modalités d'un revenu de base sur plusieurs segments de la société, en particulier les 18-25 ans et les 50-65 ans.

Le nombre de bénéficiaires doit être suffisant pour que les données récoltées soient significatives ; soit entre 20 000 et 30 000 personnes ; ce qui représenterait un coût de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros par an, pris en charge par l'État.

La somme versée devrait correspondre au moins au montant du revenu de solidarité active (RSA) qui viendrait se substituer aux minima sociaux (RSA, ASS, AAH…) perçus par les personnes faisant l'objet de l'expérimentation, jusqu'à concurrence de leur montant.

Plusieurs modalités de versements devraient être testées :

Un versement inconditionnel ; inconditionnel fléché vers une utilisation spécifique (achats alimentaires, frais de mobilité, actions de formation) ; soumis au respect d'obligations spécifiques (suivi d'une action de formation, recherche active d'emploi).

Si les résultats de cette expérimentation s'avéraient favorables et qu'un revenu de base devait être envisagé, la mission estime qu'il faudrait (parmi les conclusions en l'état) :

- Avoir pour objectif d'instituer un « filet de sécurité » sans remettre en cause l'inclusion sociale par l'activité et le travail ;
- Que le revenu universel d'existence soit versé aux individus majeurs dont la résidence fiscale est en France ;
- Ce revenu de base ne se substituerait qu'aux prestations qu'il remplacerait avantageusement ;
- Le financement par l'impôt paraît, à ce jour, l'option la plus réaliste, le principe d'un impôt négatif devant être privilégié à terme mais sa mise en œuvre restant conditionnée à une vaste réforme du système fiscal.

PARMI LES 99 PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES :

Daniel COHEN, directeur du département d'économie de l'École normale supérieure.
Marc de BASQUIAT, président de l'Association pour l'instauration d'un revenu d'existence (AIRE).
Louis GALLOIS, président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.
Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP, ancien Haut-commissaire aux solidarités actives.
Jean-Éric HYAFIL, enseignant-chercheur, cofondateur du Mouvement français pour un revenu de base.
Gaspard KOENIG, philosophe, président de Génération libre.
Baptiste MYLONDO, économiste, enseignant-chercheur à l'École de commerce et de développement 3A de Lyon, chargé de cours à Sciences Po Lyon et à l'École Centrale Paris.
Jean PISANI-FERRY, économiste, Commissaire général de France Stratégie.
Christophe SIRUGUE, député de Saône-et-Loire, auteur du rapport « *Repenser les minima sociaux – Vers une couverture socle commune* » remis au Premier ministre le 18 avril 2016. Nommé le 27 février 2017 Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances en charge de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation.
Lionel STOLÉRU, ancien ministre, fondateur en 1988 du revenu minimum d'insertion (RMI).
Georges TISSIÉ, directeur des affaires sociales de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME).
Philippe Van PARIJS, cofondateur du BIEN, titulaire de la chaire d'éthique économique et sociale de l'université de Louvain.
Agnès VERDIER-MOLINIÉ, directrice de la Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Fondation iFRAP).
Audition conjointe d'associations de lutte contre l'exclusion.
Audition conjointe d'organismes gestionnaires de prestations sociales.

Au cours des auditions au Sénat…

…*Des soutiens au revenu universel*

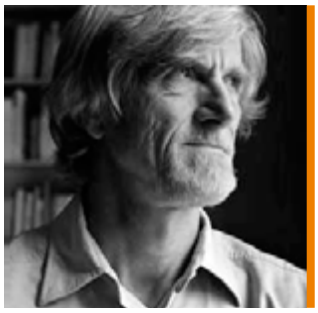

Philippe Van PARIJS, économiste et philosophe

« L'allocation universelle n'est pas une garantie d'épanouissement pour chaque Français, mais plutôt un remède à un certain nombre de défauts de notre système actuel de protection sociale de manière à l'ajuster aux défis du XXIe siècle. Cette démarche donne une possibilité accrue de dire oui ou non à un emploi (…) L'allocation universelle induit une dynamique au sein de l'économie et de la société qui correspond aux exigences de notre monde, à la fois en raison des contraintes écologiques et des nouvelles possibilités technologiques qui devraient être couplées avec une transformation réellement révolutionnaire de notre système d'enseignement. »

Marc de BASQUIAT, docteur en économie, directeur de projet et de transformation

Le problème du financement du revenu de base est affaire de choix politique. Marc de Basquiat évalue l'enveloppe nécessaire à 53 Mds €, obtenus par exemple en augmentant raisonnablement l'impôt sur les revenus supérieurs à 100 000 euros annuels, ou encore en instaurant un prélèvement de 0,5 % sur le patrimoine. Il pense que l'impôt actuel sur le revenu est devenu si incompréhensible qu'il ne peut plus être défendu en l'état, rationnellement, et que c'est un problème pour notre démocratie.

« *Les nouvelles technologies ne sont pas la source de mon engagement pour le revenu de base, mais elles me paraissent en renforcer nettement les arguments et son urgence.* »

Baptiste MYLONDO, économiste et enseignant

« La société doit reconnaître à chacun de ses membres un revenu décent permettant une vie digne, en reconnaissance de sa participation active à la société. Pour échapper à la pauvreté, le revenu doit être au moins de 1 000 € pour une personne seule. » (…) « Le revenu inconditionnel est nécessaire non pas à cause du chômage, ni à cause des robots, de la révolution numérique ou de l'impossibilité dans laquelle se trouve la société de fournir un emploi à tous mais il réside également dans la nécessité de reconnaître le travail de tous. »

Selon Sir Anthony B.Atkinson, économiste britannique cité par Baptiste Mylondo, 7 critères devraient donner droit à un revenu de participation : avoir un emploi, rechercher un emploi, poursuivre des études, s'occuper de ses enfants, s'occuper de ses parents âgés, être bénévole ou être dans une situation de handicap interdisant les 6 activités précédentes. Or, « *qui ne répond pas à au moins un de ces critères ? (…) Nous sommes tous bénévoles dans une grande association : la société ; cet engagement doit être reconnu* ». (B Mylondo.)

Lionel STOLÉRU (1937-2016), ancien ministre

S'exprimant à la suite de la votation suisse (*voir page 49*) relative à l'instauration du revenu de base inconditionnel (RBI), Lionel Stoléru pense que « *le chiffrage n'a pas été un élément déterminant du vote* » et qu'il ne constituera jamais un obstacle à la mise en place du revenu de base. *« Les Suisses ont eu à se prononcer sur la question humaine et sur le principe philosophique – on aide ou on n'aide pas. » (…) « Je suis convaincu que ce serait pareil en France. »*

« Le coût du revenu universel est ce que l'on voudra en faire. »

Photos Philippe Van Parijs © D.R. / Marc de Basquiat © D.R. / Baptiste Mylondo / Lionel Stoléru © SIPA

...Des réflexions sur d'autres dispositifs

Christophe SIRUGUE, député

« Nos minima sociaux sont le fruit de notre histoire et de la réponse apportée à certains problèmes à différentes périodes. Ce sont donc des dispositifs juxtaposés sans que personne n'ait cherché à organiser un quelconque lien entre eux. Cela explique le manque de cohérence entre ces dispositifs. Par principe, ces minima correspondent à des statuts : tel statut ouvre droit à tel minimum social. Ceci est une source d'iniquité importante puisque les ressources de référence prises en compte dans le calcul des minima sont différentes. » **(...)**

« Si j'avais dû faire un rapport sur le revenu universel, la moitié de nos travaux aurait porté sur la question du financement et donc de la fiscalité. »

Daniel COHEN, économiste et enseignant

« La principale critique à cette idée n'est pas philosophique ni politique mais quantitative : quels sont les ordres de grandeur en jeu ? » (...) « Je vais vous faire une proposition peu coûteuse (...) basée sur l'individualisation des droits et de l'impôt couplée au prélèvement à la source. »

Pour les personnes de 25 à 65 ans, *« je propose d'une part une allocation de 624 euros par tête dont on défalque 32 % du revenu (...). On garde tous les autres mécanismes du RSA, notamment la majoration de 30 % par enfant. Cette proposition coûterait 1,1 milliard d'euros. (...) Si l'on souhaite que cette mesure couvre aussi les jeunes de 18 à 25 ans, cela coûterait 4 milliards d'euros supplémentaires. »*

Jean PISANI-FERRY, Commissaire général de France Stratégie

« Je vois trois finalités possibles d'un tel dispositif : répondre à une mutation de progrès technique, faire face à l'instabilité et à l'intermittence du revenu, réformer l'assistance sociale. » (...) « Il s'agit de mettre au point un instrument de socialisation et de redistribution des gains de productivité adapté à une économie dans laquelle, pour pousser les choses à l'extrême, une partie du travail humain n'aurait tout simplement plus de valeur. » (...) « On pourrait imaginer un CPA [compte personnel d'activité] *qui permette à l'actif d'être beaucoup plus autonome avec une fongibilité des droits. »*

...Des oppositions au revenu universel

Agnès VERDIER-MOLINIÉ, directrice de l'iFRAP

« Notre idée n'est pas celle d'un revenu versé à tous, mais d'une allocation sociale unique versée sur critères de ressources. »

« Nous avons publié en mars [2016] *une étude* Pour une Allocation sociale unique, *proposant de fusionner toutes les allocations non contributives en une aide sociale unique, plafonnée et imposable. (...) Nous en avons dénombré 47 qui sont toutes calculées différemment. (...) Aujourd'hui, toutes ces allocations représentent un coût de 97 milliards d'euros et nous souhaitons aboutir à une économie de 10 milliards d'euros. »*

Martin HIRSCH, ancien Haut-commisaire aux solidarités actives

« J'ai toujours été gêné dans le revenu universel par l'idée que des revenus suffiraient à lutter contre la pauvreté, alors que l'action me paraît devoir passer par plusieurs leviers et d'abord la formation, l'emploi, l'accompagnement social. » (...)

« Harmonisons d'abord les revenus de solidarité puis examinons la question du revenu universel. » (...) « Je crois qu'il faut prendre garde à ne pas inverser la place des revenus du travail et celle des revenus de solidarité ; dans le revenu universel, les revenus du travail peuvent apparaître accessoires, alors qu'il faut leur conserver leur place de premier plan. »

Photos Christophe Sirugue / Jean Pisani-Ferry / Agnès Verdier Molinié / Martin Hirsch / © D.R.

Photo © D.R

III – ENJEUX ET OBJECTIFS DU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Parmi les raisons qui plaident pour l'instauration d'un revenu universel, se trouve en premier lieu le droit de chaque personne à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être élémentaire et une vie décente, tel qu'inscrit dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

- Article 5 : Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
- Article 11 : [La nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Les différents objectifs visés par l'instauration du R.U.E.

- Lutter contre la pauvreté
- Pallier la précarité
- Contribuer à mieux répartir les richesses
- Simplifier les démarches d'accès aux minima sociaux
- Automatiser la mesure
- Mettre fin à la complexité coûteuse des différentes aides
- Rompre avec l'image de l'assistanat
- Sortir de la stigmatisation
- Retrouver l'estime de soi
- Mettre fin au phénomène de non-recours
- Éviter les effets de seuil
- Dissocier l'emploi rémunéré de l'activité choisie
- Faire jouer de nouvelles solidarités, créer du lien social
- Accompagner les mutations du travail

Lutter contre la pauvreté

La France occupe le 5e rang des puissances mondiales, mais de fortes inégalités se creusent, la pauvreté s'accroît. Si notre système social est l'un des plus solidaires et des plus complets du monde, il ne saurait suffire à réduire l'inégale répartition des richesses produites par notre pays.

Aujourd'hui, 21 personnes, soit 0,0000003 % de la population française, possèdent autant que les 40 % les plus pauvres. L'année 2015 a vu un accroissement de 6 % des millionnaires.

Notre système de protection sociale…

689,8 milliards d'euros – soit 32,2 % du PIB – sont consacrés par an à la protection sociale.
(Chiffres 2014. Source Dress, *Panorama des minima sociaux*, 2016)

Maladie 196,1 Mds € ;
Invalidité 38,3 Mds € ;
Accidents du travail, maladies prof. 7,1 Mds € ;
Vieillesse 275,5 Mds € (retraite, pension de reversion) ;
Risque Survie 37,8 Mds € (couvre les besoins résultant de la disparition d'un membre de la famille – d'abord le conjoint) ;
Maternité-Famille 54,1 Mds € ;
Insertion professionnelle 3,5 Mds € ;
Chômage 39,3 Mds € ;
Logement 18,0 Mds € ;
Pauvreté, exclusion sociale : 20,1 Mds €.
(Voir en annexe, page 58, le tableau des mimima sociaux)

…ne permet pas d'éradiquer la pauvreté

8,8 millions de personnes, soit 13,13 % des Français, vivent avec moins de 1 000 euros par mois (dont 1,2 million de plus entre 2004 et 2014).
Le taux de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian. 3,8 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté dont 1,2 M sont dans une grande pauvreté, et aussi 1,9 M de travailleurs pauvres.
Le taux de pauvreté des plus de 60 ans est de 8 % ; il est de plus de 20 % pour les 18-24 ans et de 15 % pour les 25-29 ans.

3,8 millions sont mal logés. Celles et ceux qui ont vécu de longues années dans la précarité ont 25 ans d'espérance de vie en moins. Le nombre de sans-abri dans notre pays va augmentant : 143 000 et 88 000 vivent dans des habitations de fortune.
(Source Fondation Abbé Pierre, 22e rapport annuel 2017 sur l'état du mal-logement en France.)

Pallier la précarité

- Développer le travail partiel choisi plutôt que subi.
- Permettre la pluriactivité choisie.
- Permettre de choisir son travail et de s'y accomplir.
- Favoriser l'entreprenariat et la prise de risque.
- Aider à la reconnaissance des artistes.
- Maintenir les petits agriculteurs dans leurs exploitations.
- Viabiliser les activités de l'économie de proximité qui sont d'utilité sociale.
- Faciliter l'émancipation des jeunes.

Permettre une réelle simplification des démarches des différentes aides sociales

- Automaticité de la mesure
  Le revenu universel est une réponse aux difficultés des ayants droit à se faire reconnaître (démarches longues et pénibles).
  Il met fin au phénomène de non-recours. (66 % des personnes activent leurs droits.)
- Sortie de la stigmatisation
  Il évite des contrôles inadaptés et qui stigmatisent des personnes déjà en difficulté.
- Fin d'une gestion complexe et coûteuse
  Gain du temps passé à vérifier les conditions d'obtention des différentes aides et fin des fraudes induites par des contrôles inefficaces.

Les minima sociaux peuvent être regroupés dans une allocation unique et les services sociaux et l'État économiseraient les moyens humains et financiers alloués à la gestion et au versement de ces allocations.

Contribuer à mieux répartir les richesses

Cet objectif n'est atteint qu'avec un montant relativement élevé du revenu de base, soit au moins 850 €

Rompre avec l'image de l'assistanat

Un revenu pour tous casse le clivage « ayants droit / contributeurs ».

Mettre fin au système de non-recours

Le taux de non-recours au revenu de solidarité active, par exemple, témoigne des limites de notre système actuel de solidarité nationale et de sa complexité d'accès. (34 % selon le comité d'évaluation du RSA.)

Éviter les effets de seuil

Ils peuvent être induits par les différentes allocations de solidarité comme le RSA.

- Éviter les trappes à inactivité.
- Réduire la fragmentation de la société entre travailleurs pauvres et bénéficiaires des aides.
- Veiller à ce que le principe de solidarité ne soit jamais mis en danger.

DES CONDITIONS DE NATIONALITÉ ET DE RÉSIDENCE INSPIRÉES DE CELLES DU RSA

- Toute personne résidant légalement en France de manière stable, effective et permanente.
- Les ressortissants de l'espace économique européen (EEE), hors France et Suisse, doivent remplir les conditions de droit au séjour et avoir résidé en France durant les trois mois précédant la demande. (…)
- Les ressortissants étrangers (hors EEE), sauf exception, doivent être titulaires, depuis au moins 5 ans, d'un titre de séjour autorisant à travailler. (…)

Dessin © D.R.

Dissocier l'emploi rémunéré de l'activité choisie. Faire jouer de nouvelles solidarités, créer du lien social

- Face aux mutations du travail, faire évoluer la solidarité qui repose aujourd'hui sur le transfert des cotisations sociales basées sur les emplois.
- Attribuer la nécessaire part de la richesse collective de façon citoyenne en dehors de l'emploi.
- Libérer du temps pour exercer des activités non marchandes, pour recréer du lien social et pouvoir assumer pleinement des responsabilités familiales, sociales, politiques.
- Valoriser et faciliter le bénévolat et l'investissement citoyen.

Accompagner les mutations du travail

Prendre en compte les mutations de l'économie. Apporter une réponse à une société de plus en plus automatisée et robotisée.

En raison aussi de la révolution numérique, les métiers et la figure de l'emploi changent : « *uberisation* », externalisation, temps partiel, auto-entreprenariat, multi-salariat, reconversions multiples…

47 % des emplois actuels risquent d'être automatisés ou numérisés dans les 20 ans.

(Source : étude de l'université d'Oxford, 2013.)

Un salarié sur trois s'estime insatisfait au travail
(source : *Revue internationale de psychologie*, 2011.)

- Perte de sens de la finalité de son travail et parcellisation des tâches.
- Fonctionnement de l'entreprise conduisant au stress.

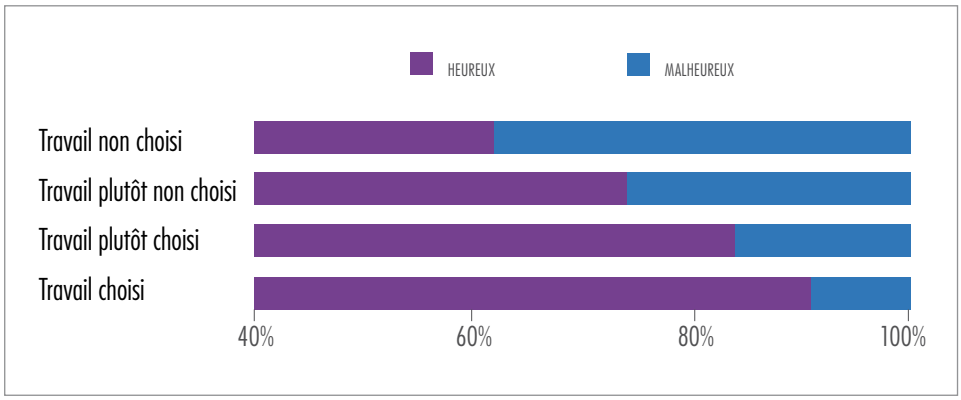

Les jeunes relient bonheur et travail choisi
(Source : étude Que du Bonheur, 2016.)

EN CONCLUSION

L'instauration d'un revenu universel d'existence est nécessaire pour accompagner les mutations de l'économie française et en même temps permettre une gestion administrative plus rationnelle, plus efficace, plus équitable des aides actuelles.

Illustration Journal du Net © D.R.

La valeur travail en question

“ Nous traversons actuellement une crise du travail qui dépasse la simple question du chômage de masse. ”

Par **Jean-Éric HYAFIL**
Enseignant chercheur à Paris I.
Membre fondateur du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB)

Photo © Jean-Eric Hyafil

Des conditions de travail qui se détériorent.

Nombre de travailleurs sont confrontés à un accroissement des exigences de productivité, au surmenage, au manque d'autonomie.

L'écologie mise à mal : certains emplois qui participent d'une logique productiviste et consumériste sont obsolètes dans une société où l'impératif est de réduire notre empreinte environnementale.

Une perte de sens : beaucoup de travailleurs n'ont pas le sentiment que leur travail contribue positivement à la société, et participeraient autrement à la production de richesse si on leur en donnait les moyens.

D'un autre côté, il y a une renaissance de la valeur travail.

De nouvelles formes de travail et de production de richesses émergent, basées sur la coopération, l'échange gratuit de savoirs ou le partage de ressources communes. Elles sont génératrices d'épanouissement pour des travailleurs souvent autonomes et organisés en réseau. Elles participent d'un désir d'émancipation par le travail. Un nombre croissant de personnes exercent ainsi un travail qui leur plaît et par lequel elles ont le sentiment de contribuer positivement à la société :

- développement en individuel ou en coopérative d'une activité ;
- investissement dans des projets, même parfois moins rémunérés ; qu'il s'agisse de projets à vocation sociale, écologique, éducative, culturelle ou citoyenne.

Quelle société promet-on aux travailleurs de demain ?

Nombre d'études estiment que près de 50 % des emplois actuels risquent d'être automatisés ou numérisés dans les 20 ans qui viennent. Va-t-on s'enfoncer toujours plus dans cette crise du travail, avec des individus précarisés condamnés à accepter n'importe quel emploi pour avoir de quoi vivre ? Ou bien souhaite-t-on, au contraire, donner à tous les travailleurs une autonomie accrue pour entreprendre ou pour s'investir dans les projets qui leur permettront d'aborder positivement le monde du travail ?

Dans cette seconde perspective, il convient de mettre en œuvre, au plus vite, un revenu de base, c'est-à-dire **un revenu universel, inconditionnel et individuel, versé sans contrôle de ressources ni exigence de contrepartie**. Un revenu de base générateur d'une multitude de projets, dans l'économie marchande, non marchande ou collaborative.

Le revenu de base, un droit émancipateur universel, facteur de progrès social

Il ne faut pas comprendre le revenu de base comme un revenu d'assistance associé à une situation de pauvreté. Au contraire, il est un nouveau droit émancipateur, un droit qui se doit d'être universel tout comme le droit à l'éducation ou le droit de vote.

- Le revenu de base permet aussi de renforcer un système de protection sociale qui laisse encore de nombreux travailleurs sans protection.
- **Il remplace avantageusement le Revenu de Solidarité Active (RSA)** – prestation d'assistance qui souffre d'un non-recours important car elle est perçue comme stigmatisante.
- Il apporte une protection nécessaire à tous les travailleurs qui sont aujourd'hui mal couverts par l'assurance chômage : les travailleurs à temps partiel, en emploi précaire, les travailleurs indépendants, etc.
- Bien entendu, le revenu de base ne dispense pas de politiques d'accompagnement pour les personnes en difficulté d'insertion dans le travail.

Le revenu de base est surtout le moyen de remettre nos sociétés développées sur la voie du progrès, en plaçant l'autonomie des travailleurs et des citoyens au cœur de notre projet de société.

Photo © D.R

IV – FINANCER LE REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE

Différents calculs pour une redistribution des richesses

	Montant mensuel en euros
Jean DESESSARD, en accord avec le scénario proposé par le MFRB, préconise une application progressive de la mise en place du revenu de base : étendre progressivement le RSA aux 18-25 ans ; individualiser le RSA (actuellement un couple touche 1,5 RSA et non 2) ; supprimer les conditionnalités ; créer une allocation enfant (remplacer la politique familiale) ; à terme, universaliser le revenu de base.	**850 € adulte** **550 € enfant**
Jean-Éric HYAFIL pense qu'on démontre aisément que le revenu de base peut être mis en œuvre et finançable, à la condition de taxer les premiers euros gagnés, contrairement à ce que prétendent les détracteurs. L'impôt sur le revenu n'intervient que sur les revenus issus du travail, et non sur le revenu de base. À long terme, il serait intéressant d'introduire le revenu de base dans le cadre d'une vaste réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Mais à court terme, il est possible de créer un nouvel impôt qui serait le pendant de la redistribution actuelle du RSA (536,78€ au 1er avril 2017).	**Montant du RSA pour débuter**
Philippe Van PARIJS « *Toute proposition réaliste (…) concerne un revenu socle qui viendrait se positionner en-dessous de l'ensemble de la distribution des revenus, y compris un certain nombre d'allocations conditionnelles qui resteront soumises aux mêmes conditions qu'antérieurement.* » (15 % à 25 % du PIB par habitant, soit pour la France entre 450 et 750 €.)	Entre **450** et **750 €**
Pour **Marc de BASQUIAT**, le financement constitue l'enjeu majeur de la réflexion sur l'instauration d'un revenu universel : « *Ce sujet est en réalité une réforme fiscale. Le revenu d'existence n'est qu'un socle* ». Sa proposition : maintenir le système public d'assurance chômage, le système des retraites, l'assurance maladie, les aides au logement et les autres prestations particulières. Il propose un bouclage budgétaire avec cinq étapes possibles pour instaurer un revenu d'existence de 425 € financé par un impôt proportionnel qui viendrait remplacer le système actuel du RSA, celui de la prime d'activité et les exonérations de charges. Il y aurait un revenu universel enfant de 200 € qui viendrait remplacer les allocations et le quotient familial. Il discute le financement proposé par Baptiste MYLONDO, et arrive à la conclusion que pour verser 1 000 euros par majeur et 200 euros par mineur, un impôt moyen de 57,9 % est nécessaire.	**425 € adulte** **200 € enfant**
Baptiste MYLONDO milite pour un revenu de base plus élevé : 1 000 € par adulte et 200 € par enfant. Il souhaite que seules soient supprimées les allocations de solidarité ayant le même objet que le revenu universel et les allocations familiales. Il s'oppose à un financement à l'aide de taxes ciblées ou d'une création monétaire et propose plutôt une hausse du barème de l'impôt sur le revenu. Il imagine, lui aussi, une source de financement fiscal avec un impôt sur le revenu plus progressif et augmenté. Il insiste sur les limites de la TVA : « *La TVA n'est pas l'impôt le plus juste qui soit : c'est une taxe proportionnelle, qui peut être progressive, mais très faiblement, elle est donc incompatible avec le nouveau partage des richesses que nous souhaitons* ».	**1 000 € adulte** **200 € *enfant***
Gaspard KOENIG calcule un crédit d'impôt mensuel, « le liber » à hauteur de 500 euros en remplacement d'une partie des prestations sociales.	**500 €**
Jacques MARSEILLE, préconisait un revenu universel d'existence issu de la fusion entre le système de chômage, le système des retraites et l'aide sociale en général. Pour le financement, il souhaitait que les cotisations salariales actuelles soient remplacées par une TVA d'un montant comparable, sans augmenter les taux de prélèvements obligatoires.	**750 € adulte** **375 € enfant**

Scénario proposé par Jean-Éric HYAFIL, cofondateur du MFRB

Vers l'évolution du RSA et l'instauration de réformes fiscales

> Le Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) considère que son instauration ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante.

Le MFRB est une association transpartisane créée en mars 2013. Il se donne pour mission de promouvoir dans le débat public le revenu de base, afin d'aboutir à son instauration en France. Il ne propose pas un seul mode d'instauration, ni une approche philosophique unique de revenu de base, mais il cherche au contraire à faire connaître la pluralité des modèles qui le composent. Au 1er janvier 2017, le Mouvement comptait près de 650 adhérents et 50 groupes locaux dans toute la France.

LA CHARTE DU MFRB : « *Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement* ».

> *À court terme, il est possible de mettre en œuvre un revenu de base du montant de l'actuel RSA socle sans trop bouleverser la redistribution actuelle. Cette proposition de revenu de base ne se substitue qu'au RSA.*
> *Les aides au logement sont maintenues telles quelles.*

COMMENT Y PARVENIR ?

Deux possibilités :

REMPLACER PAR LA LOI LE RSA par un revenu de base et mettre en œuvre la réforme de l'impôt sur le revenu qui permettra son financement.

PROCÉDER PAR ÉTAPES, PAR RÉFORMES SUCCESSIVES. Une présentation plus détaillée pourra être trouvée dans la contribution du MFRB remis au député Christophe SIRUGUE dans le cadre du rapport sur une réforme des minima sociaux qui lui a été commandé par le Premier ministre fin octobre 2015.

Téléchargeable sur le site :
http://revenudebase.info/2016/02/17/le-mfrb-formule-ses-preconisations-sur-la-reforme-des-minima-sociaux/

PREMIÈRE ÉTAPE : automatiser le versement du RSA, faire en sorte que tous ceux qui y ont droit aujourd'hui le touchent automatiquement sans avoir à en faire la demande.

DEUXIÈME ÉTAPE : individualiser le RSA, qui est actuellement une prestation « familialisée » : un couple sans revenu pourrait prétendre à deux fois le RSA socle, au lieu de 1,5 fois aujourd'hui. En outre, une personne sans revenus toucherait le RSA, même si elle vit avec une personne qui dispose de ressources, ce qui lui assure un minimum d'autonomie vis-à-vis de ce conjoint.

DERNIÈRE ÉTAPE : universaliser le RSA, c'est-à-dire le verser à tous en début de mois, mais récupérer le trop-perçu par l'impôt prélevé à la source.

Une réforme fiscale nécessaire

Toutefois, il reste nécessaire de mettre en œuvre une réforme fiscale, ne serait-ce que pour réduire le taux marginal d'imposition pour les bas revenus et augmenter le revenu disponible des travailleurs à bas salaire.

Il existe des pistes de réformes fiscales allant de pair avec un revenu de base :

- fusionner l'impôt sur le revenu prélevé dès le premier euro gagné et la CSG ;
- maintenir des « niches fiscales » et faire en sorte qu'elles soient ré-allouées en faveur des ménages modestes ;
- individualiser totalement l'impôt sur le revenu ou maintenir un quotient conjugal.

Une fois toutes ces étapes accomplies, nous aurons un revenu de base du niveau du RSA, financé par l'impôt sur le revenu. Il sera alors possible de diversifier les sources de financement, soit pour réduire les taux de l'impôt sur le revenu – notamment pour les ménages modestes –, soit pour augmenter le montant du revenu de base.

On pourra par exemple :

- basculer les subventions à l'emploi vers le financement du revenu de base ;
- mieux lutter contre l'optimisation fiscale opérée par les multinationales et récupérer des recettes par la lutte contre l'évasion fiscale ;
- plafonner certaines niches fiscales ;
- accroître le poids des impôts sur le patrimoine ;
- accroître certaines taxes sur la consommation ainsi que la fiscalité écologique ;
- renforcer la taxe sur les transactions financières, etc.

Il est aussi possible de réformer la création monétaire : la Banque centrale européenne (BCE) pourrait, par exemple, faire un ***« Quantitative easing pour le peuple »***, c'est-à-dire verser directement aux individus la monnaie créée *ex nihilo* pour refinancer les banques.

Revenu de solidarité active (RSA)

Depuis le 1er juin 2009, le revenu de solidarité active remplace le RMI et assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition et les revenus du foyer et la situation familiale des allocataires.

Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou ont au moins un enfant à naître (femmes enceintes) ou qui justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Montants du RSA pour une personne seule, depuis le 1er avril jusqu'au 1er septembre 2017 :

- sans enfant : 536,78 €
- avec un enfant : 805,17 €
- avec deux enfants : 966,21€
- par enfant supplémentaire : 214,71€

Montants du RSA 2016 pour un couple :

- sans enfant : 805,17 €
- avec un enfant : 966,21 €
- avec deux enfants : 1 127,24 €
- par enfant supplémentaire : 214,71 €

La prime d'activité est un complément éventuel de revenu d'activité ; 30% des allocataires du RSA le perçoivent.

Photo, feuille de chiffres © D.R.

(Voir aussi page 48 de la présente brochure. Voir *Le Monde de l'économie* du 20 février 2016, De la monnaie pour le peuple, par Marie Charrel et le *Livre blanc*, MFRB, juin 2016.)

Quel coût pour un revenu universel du montant du RSA ?

> *431 milliards d'euros par an, tel est l'ordre de grandeur du coût du revenu universel.*

Cette somme prend pour hypothèse le montant du RSA socle actuel sans enfant, soit 536,78 € mensuels qui seraient versés à l'ensemble de la population française, mineurs inclus.

536,78€ X 12 mois x 66 990 826
= 431 512 026 963,36 Mds €
(*Population au 1er janvier 2017 : 66 990 826 personnes, source INSEE*)

À TITRE DE COMPARAISON, VOLUME DES DÉPENSES PUBLIQUES EN FRANCE EN 2016

(Par an, en milliards d'euros)

Source : PLF 2017 – PLFSS 2017, INSEE
« Les comptes des administrations publiques »

Assignation	Dépenses	Recettes
État	374,3	301,7
Collectivités territoriales	248,2	251,2
Sécurité sociale*	478	471,1
- Maladie	201,1	197
- AT-MP	13,4	14,1
- Famille	49,7	48,7
- Vieillesse	227,1	228,3
- FSV	20,3	16,5

* L'addition des masses financières des branches ne correspond pas tout à fait aux totaux de l'ensemble de la Sécurité sociale. Cela est dû aux nombreux transferts et arrondis effectués par les administrations. Reproduire ici rigoureusement ces calculs nécessiterait un degré de précision bien plus grand et la prise en compte de beaucoup de chiffres – lesquels occupent les parlementaires pendant plusieurs semaines, chaque année à l'automne, lors de l'examen du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale).

Pistes de financement

À l'évidence, 536,78 € par mois est une somme insuffisante pour vivre dignement sans autre source de revenu. Cette proposition doit être considérée comme une base de travail. Elle permettra au lecteur de se familiariser avec les enjeux financiers qu'implique la mise en place du revenu universel.

Pour le financer, il est envisagé de transférer une partie des minima sociaux (RSA…), une partie des allocations logement et les allocations familiales que le revenu de base remplace.
Il est aussi envisagé de supprimer les quotients familial et conjugal, le CICE et les exonérations de charges sur les bas salaires.

HYPOTHÈSE DE FINANCEMENT DU REVENU UNIVERSEL

(Par an, en milliards d'euros)

Avec refonte du système global des aides et de l'IRPP
(impôt sur le revenu des personnes physiques)

Montants récupérés sur les minima sociaux	25,50
Autres allocations et dispositifs supprimés	115,50
Réforme de l'impôt	290
TOTAL RÉCUPÉRÉ (en Mds €)	**431**
COÛT du R.U.E	**0**

LA MISE EN PLACE DE CE REVENU UNIVERSEL ÉQUIVAUT À 1,5 FOIS ENVIRON LES RECETTES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Photo ministère de l'Économie et des Finances © D.R.

Scénario proposé par Jean Desessard pour un revenu universel de 850 € (550 € pour les mineurs)

REVENU DE BASE DIFFÉRENCIÉ SELON L'ÂGE :

Moins de 18 ans = 550 € *(14.8 millions de bénéficiaires)*
Plus de 18 ans = 850 € *(52.1 millions de bénéficiaires)*

Coût : 629 milliards d'euros par an (198 Mds € de plus que pour 536,78€ pour tous)

Modalités de versement aux bénéficiaires

- Chacun, chacune dispose d'un compte bancaire sur lequel est versé mensuellement le montant du revenu de base.
- Pour les moins de 18 ans, le revenu est versé sur le compte parental. *(Cette formule a l'avantage que chacun touche le montant, mais présente l'inconvénient d'un prélèvement fiscal plus important.)*

Il n'y aura pas de versement pour tous puisque le revenu de base sera considéré comme un crédit d'impôt à partir d'un certain montant de salaire. *(Cette formule a l'avantage de moins fiscaliser, mais elle a l'inconvénient que seule la catégorie la plus défavorisée perçoit le revenu de base.)*

Il pourrait également être intéressant de réfléchir à un versement sous forme de monnaie locale.

Modalités de financement

Les transferts d'aides : ce que le revenu de base remplace

DANS LA SITUATION ACTUELLE

Les minima sociaux*

- 10 minima sociaux représentent un budget global de 25 Mds €
- 3 sont supérieurs au RSA socle (536,78 € par mois) : ASPA, AAH et AV. Les maintenir à leur niveau actuel coûte 1 Md €.

24 Mds € sont transférables sans pénalisation des bénéficiaires.

Les aides au logement

- 3 aides (APL, ALF et ALS) représentent un budget de 18 Mds €. L'obtention d'un revenu universel peut permettre une diminution de moitié des aides au logement, soit une économie de :

9 Mds €

Les suppressions d'exonérations

- Exonérations sur les bas salaires (*Source* : **OFCE**)
  - Les exonérations dites « Fillon » : 20 milliards
  - Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : 20 milliards
  - Le pacte de responsabilité et de solidarité : 20 milliards

60 Mds € d'économie possible

Leur but est de faire baisser les cotisations sur les bas salaires pour favoriser des embauches. Mais en réalité, ces exonérations sont peu créatrices d'emplois.

Selon différentes études, 500 000 emplois ont pu être créés ou sauvegardés grâce à ces mesures, mais **60 milliards d'euros** se traduisent aussi par la création de **1 225 000 emplois publics**. (*Coût d'un salaire moyen : 49 000 € par an.*)

* Voir annexe page 58

Refonte de la politique familiale

SITUATION ACTUELLE :
(Sources : annexe PLF 2017, Trésor 2011, Cour des comptes 2007, CNAF prévision 2016)

• Allocations familiales universelles	12,55 Mds €
• Prestation accueil jeune enfant	12,32 Mds €
• Le complément familial pour les familles nombreuses	2 Mds €
• Allocation de soutien familial pour parents isolés	1,56 Md €
• Allocation de rentrée scolaire	2 Mds €
• Mécanisme du quotient familial	12,1 Mds €
• Mécanisme du quotient conjugal	5,5 Mds €
	48 Mds €

Comparaison avec le versement du revenu universel, un cas concret :

- Une famille modeste de 3 enfants (2 scolarisés, 1 nouveau-né) et un parent à la maison peut recevoir acuellement **17 742 €** d'aides (cas de figure maximum).
- Avec le revenu de base elle recevra **19 266 €** par an (base 536,78 € x 12 mois x 3 enfants base RSA actuel).

LE TRANSFERT DES MINIMA SOCIAUX,
LA MISE EN PLACE D'UNE AUTRE POLITIQUE FAMILIALE,
LA SUPPRESSION D'EXONÉRATIONS POUR LES BAS SALAIRES
PERMETTRAIENT DE MOBILISER ENVIRON
141 milliards d'euros pour le financement du revenu universel.

Une réforme fiscale d'envergure avec la refonte en profondeur de l'impôt sur le revenu

- **Nous estimons qu'il faut dégager 290 milliards de financement** via une réforme fiscale d'envergure pouvant notamment englober : la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG, la mise en œuvre de l'impôt universel sur le revenu, la mise en place d'un nouveau barème plus progressif comportant davantage de tranches.
- **La réforme des taux et des bases fiscales** entraînerait la création d'un impôt sur le revenu payé par l'ensemble de nos concitoyens dès la première rémunération. *(Pour rappel, aujourd'hui la CSG rapporte environ 90 Mds € et l'impôt sur le revenu près de 76 Mds €, soit au total 166 Mds €.)*

Refonte de la taxation du patrimoine

Selon une étude récente de la Fondation Jean Jaurès *, une refonte globale de l'imposition du patrimoine en France pourrait rapporter **105 milliards d'euros par an**.

Mise en place d'une taxe « pollen »

La taxe « pollen », est une taxation sur les transactions financières et monétaires proposée par Yann Moulier Boutang (voir page 37).
En France, avec un taux de 0,5 %, cette taxe pourrait rapporter **127 milliards d'euros par an**.

* http://jean-jaures.org/nos-productions/le-revenu-d-existence-une-nouvelle-regulation-sociale

Incidence financière sur les familles : 5 cas concrets

Calculs de la situation financière mensuelle de plusieurs foyers, avant et après la mise en place du revenu de base, à partir de l'hypothèse de travail de Jean Desessard : 850 € versés à tous les citoyens dès leur naissance (550 € pour les mineurs).

Rappel : fusion minima sociaux, prime d'activité, APL et politique familiale et suppression des exonérations de charges sur les bas salaires.

Cette simulation de la réforme de l'impôt sur le revenu (IRPP) est inspirée des travaux de Jean-Éric Hyafil. Les tranches d'imposition sont ainsi modifiées : de 0 à 10 000 € taux d'imposition 15 % ; de 10 000 à 35 000 € taux 35 % ; de 35 000 à 60 000 € taux 40 % ; de 60 000 à 100 000 € taux 45 % ; au-delà de 100 000 € taux 55 %. **Cette réforme permet d'augmenter la recette de l'IRPP de 290 milliards d'euros**. Une différence cependant avec le modèle de J-É Hyafil, nous supprimons les quotients conjugal et familial, dont nous avions déjà anticipé le gain dans nos calculs de la page précédente. Ceci a pour effet d'individualiser l'IRPP et de changer son mode de calcul et d'impacter son montant.

Données : RSA, barème IRPP et allocations familiales au 1er janvier 2017, prime d'activité simulée sur le site de la CAF.

Couple

❶

Sans revenu

SITUATION ACTUELLE		SITUATION AVEC REVENU DE BASE	
Revenu net	0	Revenu net	0
RSA	+805,17	Revenu de base	+1 700
Impôt sur le revenu	0	Impôt sur le revenu	0
Total	805,17	Total	1 700

Gain mensuel : + 894,83 €

Couple avec deux enfants

❷

SMIC SMIC

Revenu net	2 298,14	Revenu net	2 298,14
Prime d'activité	+472,00	Revenu de base	+1 700,00
Allocations familiales	+129,86	Revenu de base enfant	+1 100,00
Impôt sur le revenu	0	Impôt sur le revenu	— 500,54
Total	2 900,00	Total	4 597,60

Gain mensuel : + 1 697,60 €

Parent isolé avec un enfant

❸

3 000 €/mois

Revenu net	3 000,00	Revenu net	3 000,00
Prime d'activité	0	Revenu de base	+850,00
Allocation familiales	0	Revenu de base enfant	+550,00
Impôt sur le revenu	- 243,67	Impôt sur le revenu	-932,69
Total	2 756,33	Total	3 467,31

Gain mensuel : + 710,98 €

Personne seule

❹

7 000 €/mois

Revenu net	7 000,00	Revenu net	7 000,00
Allocations familiales	0	Revenu de base	+850,00
Impôt sur le revenu	-1 550,42	Impôt sur le revenu	- 2 706,14
Total	5 449,58	Total	5 143,86

Perte mensuelle : - 305,72 €

Couple

❺

20 000 €/mois 20 000 €/mois

Revenu net	40 000,00	Revenu net	40 000,00
Impôt sur le revenu	- 14 489,25	Revenu de base	1 700,00
Total	25 510,75	Impôt sur le revenu	— 20 036,90
		Total	21 663,10

Perte mensuelle : - 3 847,65 €

Pour un nouveau « *New Deal* »

Par **Yann MOULIER BOUTANG**
Professeur de sciences économiques
Université de Technologie de Compiègne

L'instauration d'un revenu de base universel européen, individuel de la naissance à la mort, cumulable avec des activités salariées ou marchandes ne remplaçant ni les allocations de chômage, ni les retraites complémentaires, maintenant l'assurance maladie à un niveau le plus élevé possible (en fonction d'un même pourcentage du PIB des différents États membres de l'Union européenne et très proche de l'actuel niveau du salaire minimum (1 100 euros en France) représente la base d'un nouveau « *New Deal* » pour « l'État providence ».

LE PIVOT DE LA PROTECTION SOCIALE

Cette allocation versée mensuellement sur des comptes bancaires devrait constituer le pivot de la protection sociale et un instrument de lutte contre les progrès effarants de la pauvreté, dus au chômage des jeunes, à l'échec de l'éducation (en particulier en France) aux inégalités de revenus et à la faiblesse des rémunérations et des retraites à venir, à la précarité des emplois.

Elle constituerait le seul instrument efficace d'une réduction drastique de la pauvreté d'un quart de la population, de l'accès à des services publics égaux pour tous. Elle est aussi une solution simple, globale de lutte contre les effets ravageurs de politiques d'austérité en créant un choc de demande et de justice sociale seul à même de freiner le populisme des classes paysanne et ouvrière exclues par 35 ans de mondialisation et celui encore plus inquiétant des classes moyennes des 3e, 4e, 5e, 6e et 7e centiles menacées à très court terme par le deuxième choc de la transition numérique le plus grave depuis la révolution industrielle sous l'effet de la robotisation du travail et de l'automatisation des professions intellectuelles qui assuraient la croissance de l'emploi à plein temps dans les services.

Face au développement indispensable des nouvelles activités économiques dans la transition numérique, le revenu de base ou revenu universel tel que défini représentera la reconnaissance de l'activité menée le plus souvent gratuitement (économie sociale et solidaire *digital labour*, activités contributives sur les plateformes numériques dites collaboratives, activités dans les anciens et nouveaux communs) et à la richesse croissante qu'engendre l'interaction humaine et sociale par rapport au seul périmètre de l'économie marchande.

Cette dernière est comparable à la richesse créée par la « pollinisation » dont un récent rapport du GIEC sur la biodiversité évaluait à 253 à 525 fois la richesse marchande créée par les abeilles domestiques confirmant les thèses que j'ai défendues dans mon livre *L'Abeille et l'économiste* en 2010).

> *« Ce qui a de la valeur désormais, ce sont les opérations d'interaction complexe entre les gens. L'économie d'innovation repose sur cette pollinisation humaine. »*
> Y MB

Photo Yann Moulier Boutang © D.R.

La transformation de notre économie détache la protection de l'emploi subordonné salarié

Dès lors, le revenu de base d'existence n'est pas une affaire seulement de justice et de redistribution de la richesse (comme l'était le *Welfare State* mis en place en Europe durant les trente glorieuses), il n'est pas non plus l'instrument de politique économique de relance et de transition technologique et de libération des individus vis-à-vis de la contrainte de l'emploi subordonné de l'épanouissement de l'autonomie à l'employeur ou au marché. Il exprime et reconnaît une transformation fondamentale de l'économie qui détache l'existence humaine et sa protection de l'emploi subordonné salarié ou pseudo-indépendant (libéral, artisanal ou auto-entreprenariat). Il n'est donc pas un effet de redistribution mais la rémunération de la contribution productive de tant d'activités non reconnues (comme le travail domestique, maternel, le care dans l'éducation, l'accompagnement, l'économie sociale bénévole).

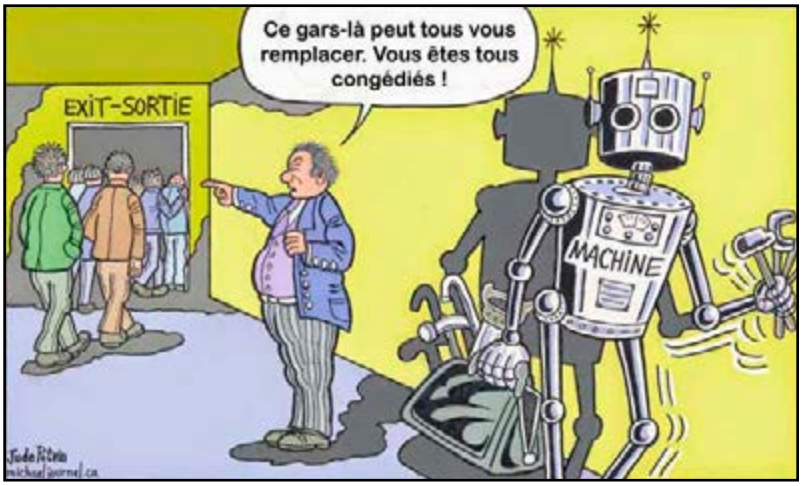

« La dépense de 1 100 € distribués à 66 millions de Français 12 mois par an représenterait 871 Mds €. Le système actuel des aides sociales accordées correspond à environ 800 € par mois et par Français. Soit 633 Mds € avec toutefois des résultats plus que médiocres pour la protection des plus pauvres. »

Y MB

Créer un choc salutaire au niveau européen

Il s'agit donc d'un revenu de « pollinisation » qui a la même noblesse dans une société développée et écologique que les autres formes d'activités. Pour nous, écologistes, il a l'avantage de briser le chantage traditionnel de l'emploi contre le respect des impératifs d'une économie soutenable et de la croissance à tout prix même quand elle est profondément destructrice.

Reconnaître le caractère pollinisateur, producteur des lanceurs d'alerte, du pouvoir des citoyens et des consommateurs responsables a aussi une implication très forte qui regarde le financement d'un tel revenu.

Un tel programme au niveau européen (à mettre en œuvre nationalement aussi) représente une refonte des principes qui avaient structuré le *Welfare* sans pour autant l'abandonner comme la solution néolibérale est en train de le faire.

Pour l'économie, le financement d'un revenu de base le plus élevé possible implique un véritable choc, mais un choc salutaire analogue à l'impact qu'a eu sur les PIB l'installation de l'État Beveridgien après la seconde guerre mondiale.

Certes, une partie des dépenses sociales (allocations familiales, allocations de rentrée, aide sociale, allocation logement, bourse scolaire, une partie de l'allocation adulte handicapé, dépenses de santé dues au mauvais état chronique de la population pauvre ou âgée) doit être défalquée des besoins en financement nouveau.

Illustration Jude Porvin © michael.journal.ca

Un bilan comptable détaillé est à faire, mais une chose est certaine : le système actuel des impôts ne peut financer qu'une application très partielle de cette mesure (c'est la version qui ne l'accorde qu'aux pauvres et donc qui n'en conditionne l'accès qu'à ceux qui sont exonérés d'impôt sur le revenu). C'est pourquoi le financement universel par l'impôt actuel (système Beveridgien) ou par les cotisations sociales (système Bismarckien ou mixte à la française) ne constitue pas la solution.

La taxe « pollen » vraie révolution fiscale

Il faut changer totalement le système des impôts en le remplaçant par une taxe uniforme sur toutes les transactions monétaires et financières (solution proposée par René Montgranier dans les années 1980).

Il y a actuellement 10 fois plus de transactions financières et monétaires mondiales que de PIB (700 000 Mds contre 70 000). Une taxe de 5 % sur toutes ces transactions perçue directement par les banques représenterait 35 000 Mds – même si le régime de croisière de cet impôt en situation normale pourrait être situé entre 1,5 et 2,5 %. Cette logique de taxation correspond au fait qu'aujourd'hui la richesse se crée dans la circulation et les flux et non sur des stocks (le capital, le revenu, le profit, le patrimoine).

Pour mémoire, en France, le PIB en 2013 a été de 2 539 Mds € . Sur 25 400 Mds € de flux financiers cette taxe « pollen » de 5 % représenterait 1 270 Mds. En 2013, le budget de la France a été de 386,3 Mds € de recettes et de 455,5 Mds € de dépenses ; le budget social de la nation de 469 Mds € de dépenses.

On remarquera également que le remplacement de tout le système actuel fiscal (impôts directs, indirects) par cette taxe uniforme perçue par les banques – qui du même coup deviendraient des annexes de l'appareil fiscal de l'État lui permettant d'avoir ses recettes en temps réel – serait dans les faits doublement redistributif :

1°) compte tenu de l'assiette de la richesse actuelle aussi bien productive que patrimoniale c'est dans les flux financiers (et monétaires) que l'essentiel de la richesse des plus riches s'opère ;

2°) en permettant le financement des dépenses de l'État en réduisant le déficit budgétaire, en permettant le remboursement de la dette publique, en permettant le puissant effet de redistribution opéré par le revenu de base, qui souffrirait lui aussi d'une taxe de 5 %, on obtiendrait un effet infiniment plus redistributif et plus incitateur que l'actuel système progressif.

> *« Je propose de conférer aux banques une mission d'utilité publique en les transformant en collecteurs d'impôts.*
>
> *Elles prélèveraient 2 % sur chaque transaction et transmettraient l'argent en temps réel au Trésor public. De sorte qu'on « récolterait » environ deux fois le budget actuel de l'État, on solderait la Sécurité sociale et on pourrait même financer un revenu universel !*
>
> *Ceux qui disent que c'est une réforme injuste socialement se trompent : en payant 2 % sur chacune de ses multiples transactions financières, Mme Bettencourt contribuerait beaucoup plus à l'impôt que le citoyen lambda qui effectue un simple retrait bancaire… »*
>
> Y MB

http://usbek-et-rica.fr/yann-moulier-boutang (Interview de Yann Moulier Boutang, parue sur ce site le 24 janvier 2014).

Photo © D.R

V– LE « TOUR DU MONDE » DU REVENU UNIVERSEL

Les enseignements des expérimentations

À ce jour, aucune mise en œuvre d'un revenu universel à l'échelle d'un pays n'a été instaurée, mais des expériences en divers endroits du globe permettent de tirer des enseignements positifs.

Au canada

Le programme MINCOME

Entre 1974 et 1979, une expérimentation sociale, le programme MINCOME, a été réalisée dans la province du Manitoba : à Winnipeg (450 000 habitants) et dans la petite ville de Dauphin (environ 7 000 personnes à l'époque). Le projet, financé conjointement par le Gouvernement provincial du Manitoba et le Gouvernement fédéral canadien fut lancé à travers une simple annonce dans un article de presse paru le 22 février 1974. Il fut suspendu faute de financements suffisants et sans la publication d'un rapport.

Winnipeg (capitale de la province du Manitoba)

Le programme incluait également un axe de recherche sur les comportements sociaux, familiaux et la cohésion sociale. L'expérience devait permettre de savoir si la mise en place d'un revenu de base conduirait les bénéficiaires à travailler moins, voire à cesser de travailler. Au début de sa mise en œuvre, beaucoup pensaient que les heures travaillées diminueraient de manière significative. À l'époque, le régime de prévoyance engendrait de fortes « désincitations » au travail. Tout dollar gagné se traduisait par une baisse égale des prestations d'aide. Le programme MINCOME prévoyait que seuls 50 % pouvaient être déduits.

À Dauphin, tous les citoyens à faible revenu, y compris les travailleurs pauvres et les personnes non éligibles à l'aide sociale, ont obtenu un revenu de base garanti. Cette allocation a été offerte à quelque 2 000 bénéficaires, représentant 60 % des « seuils de faible revenu ». Son montant était réduit de 50 cents pour tout dollar provenant d'autres sources.

Malgré cela, parmi celles et ceux qui avaient un emploi à temps plein, très peu ont réduit leur temps de travail ou ont cessé de travailler. Selon des études datant des années quatre-vingt, il est apparu que seuls deux groupes avaient travaillé moins : les femmes mariées et les adolescents.

Les premières utilisaient le revenu garanti pour prendre des congés de maternité plus longs. Les adolescents (les garçons en particulier) réduisaient leurs heures de travail car ils trouvaient leur premier emploi à temps plein à un âge plus avancé. Quant au taux de réussite à l'école secondaire, il a augmenté au cours de l'expérience.

Dauphin (Manitoba)

Carte du Canada / Photos villes de Winnipeg et de Dauphin © D.R.

Des bénéfices avérés sur la santé grâce au revenu d'existence

Dr Evelyn FORGET
Professeur d'économie, faculté de médecine de l'université du Manitoba.

> *Il n'y a pas besoin de travailler très longtemps dans la santé pour réaliser que la plupart des cas que vous traitez sont les séquelles de la pauvreté. Les gens sont malades parce qu'ils sont pauvres.*
> E F

À la fin des années soixante-dix, faute de financement, et la philosophie du revenu universel faisant débat, le programme Mincome fut interrompu.

À partir de 2007, le docteur Evelyn Forget a étudié sous l'angle de la santé les données fournies par l'expérience. Elle a noté une diminution du taux d'hospitalisation de l'ordre de 8,5% et une baisse des accidents du travail chez les sujets bénéficiaires par rapport aux sujets dits « témoins », de même qu'une diminution des admissions aux services hospitaliers d'urgence pour des accidents sur la voie publique ou des violences domestiques. Bien que très positive, cette expérimentation n'aura pas diffusé l'idée du revenu universel au Canada.

L'autre type d'enseignement qui a été tiré, c'est qu'un revenu d'existence garanti, bien conçu, est beaucoup plus efficace que tous les autres types d'aides sociales, et il incite les gens à travailler puisqu'il complète les revenus des travailleurs pauvres.

D'après http://revenudebase.info/2012/12/06/evelyn-forget-experimentation-mincome-canada/

Aux États-Unis *(The guaranteed annual income)*

Afin de tester les effets sur l'emploi, les conditions d'accumulation du capital, la formation et la cellule familiale, l'administration fédérale entreprit quatre expérimentations de revenu garanti entre 1968 et 1972. La « désincitation » au travail est restée, ici aussi, très limitée.

1– Dans le New Jersey et en Pennsylvanie sur une population urbaine.
2– À Gary (Indiana) pour évaluer les effets d'une allocation universelle sur les familles monoparentales.
3– En Caroline du Nord et dans l'Iowa pour étudier l'impact d'une telle mesure sur des populations rurales.
4– À Seattle et à Denver des expérimentations ont été lancées à plus large échelle sous l'acronyme SIME-DIME *(Seattle Income Maintenance Experiment et Denver Income Maintenance Experiment).*

En Alaska

Depuis 1976, *l'Alaska Permanent Fund* a été mis en place (valeur en 2015, 52,8 Mds $). Son capital repose sur au moins 25 % des revenus pétroliers des champs de Prudhoe Bay. Depuis 1982, ce fonds alimente un dividende versé en une seule fois, sur demande, entre le 1er janvier et le 31 mars à toute personne résidant dans l'État depuis plus de 5 ans.
En 2015, la somme disponible a été de 1,33 Mds $ répartis entre 644 511 bénéficiaires.
Chacun a reçu **2 072 $** soit environ **1 880 €** imposables (soit 157 € par mois).

À Macao *(The Wealth parkating scheme)*

En 2008, le Gouvernement de la région administrative autonome de Macao rattachée à la République populaire de Chine a annoncé la création d'un programme « *Partage de richesse* » qui conduit, depuis cette date, au versement d'une somme d'argent à chaque résident permanent ou non permanent. Cette somme provient du partage de la rente des jeux de hasard. Elle a profité en 2014 à 650 091 bénéficiaires. Les versements varient d'une année sur l'autre. En 2016, ils étaient de 9 000 patacas pour un résident permanent et de 5 400 patacas pour un non-résident permanent, soit environ **1 020 € et 610 €.**

En Iran

Depuis 2010, en remplacement des subventions pour des combustibles et de l'alimentation, l'État procure un revenu par transfert direct d'argent à chaque citoyen résidant dans le pays.
Aujourd'hui, établi à 72,5 € par mois, soit près du quart du salaire minimum, ce revenu est, en proportion, sans équivalent dans le monde.

Photos Dr Evelyn Forget

En Namibie, *the BIG*

Entre 2008 et 2009, *the Basic Income Grant* (BIG), le projet-pilote mené dans les villages liés d'Otjivero et d'Omitara (environ 1 200 personnes), a conduit à distribuer chaque mois, à chaque habitant de moins de 60 ans (âge de la retraite), 100 dollars namibiens (10 euros), puis de façon plus sporadique 80 N$ jusqu'en février 2013, date de la fin du projet pour cause d'épuisement des fonds alloués.

Pourquoi en Namibie ? Et pourquoi Otjivero - Omitara ?

La Namibie (Afrique australe) est, selon les Nations unies, le pays qui présente les plus grands écarts de revenus au monde. Dès 2002, la Commission d'orientation nationale a recommandé le versement d'un revenu minimum garanti à tous les citoyens pour mieux s'attaquer aux inégalités sociales. Le Gouvernement tardant à l'instaurer, diverses organisations non gouvernementales, des donateurs, l'Église luthérienne, les syndicats ont engagé un projet pilote. (Entre juin 2013 et avril 2015, c'est l'Église italienne vaudoise, qui a pris le relais des versements.)

Selon Herbert JAUCH, l'un des initiateurs, directeur-fondateur du Labour Resource and Research Institute (LaRRI) de Windhoek (la capitale), l'objectif était d'inciter le gouvernement à développer à l'échelle nationale le revenu de base. *« Nous voulions un endroit isolé dans lequel il ne se passerait rien pendant au moins deux ans : pas de programme de création d'emplois, pas de projet d'aide au développement, pas de rentrées financières. »* (…) *« Si quelque chose devait fonctionner ici, alors ça fonctionnerait partout en Namibie. »*

Après quelques mois d'expérimentation, la délinquance a baissé, la sécurité alimentaire a augmenté, l'absentéisme scolaire a diminué. Des microentreprises ont vitalisé le tissu économique et social. Le chômage a décru. Les revenus des habitants ont globalement augmenté – indépendamment du revenu de base. Seuls, des fermiers blancs aux alentours, pourvoyeurs d'emplois, ont vu l'expérience d'un mauvais œil ; l'équilibre des pouvoirs entre eux et les villageois ayant changé.

En Inde, les femmes du Madhya Pradesh à l'origine d'un projet-pilote

Il a été lancé par SEWA (Self Employed Women's Association), un syndicat qui défend depuis plus de quarante ans les femmes aux bas revenus. En partenariat avec l'UNICEF, plusieurs villages ruraux indiens ont bénéficié d'une allocation pendant 18 mois entre janvier 2011 et mi-2012 sur la base de 200 roupies par mois (2,70 €) par adulte et 100 roupies par enfant distribuées à la mère. 6 000 personnes ont pu bénéficier de ce programme dirigé par l'activiste et travailleuse sociale indienne Renana Jhabvala. Des villages où l'allocation n'était pas distribuée ont servi de témoins pour l'étude comparative conduite par le chercheur britannique Guy Standing.

Renana JHABVALA
(SEWA Inde)

Un an après son démarrage, ici aussi, l'expérimentation produisait déjà des résultats positifs sur la nutrition, la santé, l'éducation, l'activité économique... Le revenu de base a permis un désendettement des familles et une augmentation de l'épargne.

Devant ces résultats, l'État du Madhya Pradesh a demandé que SEWA intègre un village tribal isolé. L'UNICEF a accepté de le financer pendant six mois supplémentaires (de juin à décembre 2012), en augmentant l'allocation mensuelle à 300 roupies par adulte et 150 roupies par enfant.

Au Brésil

La Bolsa Familia (bourse familiale) est un programme social mis en place en 2004 sous la présidence de **Luiz Inácio Lula DA SIlVA**. Il est destiné à lutter contre la pauvreté**.** Le versement d'aides est conditionné à des obligations de suivi de scolarisation, de vaccination et d'examens prénataux pour les femmes enceintes.

Photos Renana Jhabvala © Guy Delorme D.R. / Otjivero © D.R. / Bolsa familia © Divulgação - MDS

En Europe, l'idée d'un revenu universel gagne du terrain

Des débats dans nombre de pays en témoignent : Finlande, Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Espagne... Une initiative citoyenne européenne (ICE) lancée en 2013 a rassemblé 300 000 signatures en un an, sans toutefois parvenir à atteindre le seuil du million permettant d'inscrire le sujet à l'agenda de la Commission européenne.

Depuis le 1er janvier 2017, la Finlande expérimente le revenu universel

Deux mille personnes, âgées de 25 à 58 ans, ont été tirées au sort pour percevoir 560 euros par mois pendant deux ans. L'expérience se limite à des personnes en recherche d'emploi et bénéficiant déjà d'une allocation chômage et touchant l'allocation d'insertion professionnelle.

L'allocation continuera d'être versée par l'assurance sociale finlandaise KELA aux bénéficiaires, même lorsque ceux-ci reprennent un travail rémunéré pendant la période d'expérimentation.

Le coût de cette expérimentation est de 7 millions d'euros sur 2 ans. En 2019, une évaluation sera faite. Si elle s'avérait positive, le revenu de base pourrait être généralisé à l'ensemble de la population finlandaise, soit 5,5 millions d'habitants. Le Gouvernement a précisé qu'il s'agissait de renouveler la politique des aides sociales qui ont paradoxalement provoqué des trappes de pauvreté et d'en finir avec la « désincitation » au travail dans une société qui fait de plus en plus appel à l'informatique et à la robotisation, lesquelles entraînent une forte montée du chômage.

En 2015, la coalition gouvernementale arrivée au pouvoir après les élections législatives a lancé, conformément à son programme de campagne, une étude tendant à la mise en place d'une expérimentation d'un revenu de base.

Trois constats ont conduit à cette initiative :

- Un changement du modèle de l'emploi industriel en Finlande semblable à celui rencontré dans les États membres de l'Union européenne.
- Un système d'assurance sociale, en cas de chômage, qui n'incite pas à la reprise du travail.
- Un système d'allocations souvent qualifié de « jungle » (environ 200 allocations différentes !) et accusé de favoriser des trappes à inactivité.

Une étude a été menée dans le cadre d'un partenariat entre KELA, divers organismes de recherche gouvernementaux et universitaires, des *think tanks* et la centrale patronale. Ce groupe a remis deux rapports : le premier fin mars 2016, le second en novembre. Ils présentaient les mesures pratiques de l'expérimentation. Après avoir soumis le projet de loi au Parlement, le Gouvernement s'est donné jusqu'en décembre 2016 pour choisir l'option d'une mise en œuvre expérimentale dès janvier 2017.

La Mission d'information du Sénat (voir page 18) s'est déplacée en Finlande du 11 au 13 septembre 2016. Elle a pu rencontrer les présidentes de la commission des affaires sociales et de la commission de l'emploi du Parlement finlandais, des représentants du ministère des Affaires sociales et de la Santé ainsi que de l'organisme finlandais de sécurité sociale (KELA), des représentants de la centrale syndicale SAK et de la centrale patronale EK, des représentants de l'Association des communes (Kuntallitto) ainsi que des universitaires.

Photo Helsinki et de le Sénat finlandais © D.R.

Juha SIPILÄ

Premier ministre finlandais depuis le 29 mai 2015.
Membre du parti du centre. Il a fait de cette allocation universelle l'une de ses promesses de campagne lors des élections législatives d'avril 2015.

> *« Pour moi, le revenu de base simplifie le système de sécurité sociale. »*

L'orientation de cette expérimentation vise à analyser ses effets sur le retour à l'emploi

Accepter un emploi temporaire pour simplement quelques heures par semaine ne serait plus pénalisant grâce à cette allocation de 560 euros par mois. Cette somme ne permet de vivre que très modestement en Finlande. Un ménage moyen dépense 3 000 euros par mois d'après l'institut statistique national et le revenu net disponible moyen dépasse 2 100 euros par personne, selon l'OCDE. Mais la mesure pourrait faire du bien à l'emploi dans un pays où le taux de chômage avoisine les 8 %, en offrant un complément de revenu permettant la reprise d'une activité peu rémunératrice en elle-même, eu égard au niveau de salaire offert ou à la faible proportion de temps travaillé.

Un projet qui rencontre des réticences

Selon un sondage, 35 % des Finlandais approuvent l'idée d'un revenu universel de 500 €. Chez les jeunes, le pourcentage est bien supérieur. Mais parmi les partis politiques le revenu n'est soutenu que par le parti des Verts, la gauche finlandaise (anciennement communiste) et le parti du Centre. Dans la coalition gouvernementale actuelle, formée des Conservateurs, du parti des Vrais Finlandais et du Centre, seul celui-ci le promeut.
La centrale patronale EK, les syndicats de travailleurs et des fonds de pension y sont opposés. Les prestations d'assurance chômage sont habituellement versées par les syndicats, ce qui obligerait, selon eux, à repenser la redistribution des richesses. En Finlande le taux de syndicalisation atteint 80 % (actifs mais aussi chômeurs, étudiants, retraités peuvent adhérer). Toutefois, un obstacle aura été levé : celui de la Constitution finlandaise qui exige un traitement égalitaire entre les citoyens.

Les limites de l'expérimentation

Elles s'expliquent en regard de plusieurs considérations :

- Conformément à l'objectif politique affiché d'entamer rapidement une expérimentation et en tirer une évaluation.
- Faute d'un accord complet de la coalition gouvernementale sur le sujet, tout changement de la loi fiscale ayant été exclu dans le cadre de l'expérimentation, l'échantillon test ne pouvait qu'être limité.
- Il en découle que l'expérimentation ne pourra pas démontrer à elle seule comment une telle allocation serait financée dans l'hypothèse de sa généralisation. En effet, son versement coûterait 15 milliards d'euros par an. Or, le budget de ce pays est de 60 milliards d'euros par an et le PIB de 210 milliards.

Photo Juha Sipilä © Kenzo Tribouillard, AFP / Helsinki, Aleksanterinkatu, libre de droits.

Aux Pays-Bas, des municipalités s'apprêtent à expérimenter un revenu conditionnel non dégressif

Quatre grandes villes se sont engagées dans une réflexion de projets pilotes : Groningen, Utrecht, Tilburg et Wageningen

Groningen, 200 000 habitants. L'une des plus belles villes de Hollande

Ici, le sujet est débattu depuis 1991, date de la création de la Plateforme néerlandaise pour un revenu de base structurée par plusieurs membres du BIEN (Basic Income Earth Network) et par le parti des Verts. Mais la majorité des formations politiques est opposée à son principe dans une économie qui s'approche du plein emploi.

Le pari du travail

À **Utrecht** (340 000 habitants) le projet « *Weten wat work* » (« Savoir ce qui fonctionne ») s'adresse à 500 bénéficiaires du revenu minimum d'insertion tirés au sort.

Ils recevraient pendant 2 ans un revenu de base de 125 euros complémentaires et non dégressifs aux 900 euros qu'ils perçoivent déjà pour une personne seule, ou aux 1 300 euros pour un couple avec enfants.
Ils seraient répartis en 4 groupes témoins au cœur d'une expérience conduite avec l'université d'Utrecht. Ces groupes testeraient plusieurs variantes de revenu, sous réserve d'une autorisation administrative délivrée par le Gouvernement :

- Aucune obligation de recherche d'emploi.
- Sous condition d'exercice d'un emploi proposé par la ville.
- Avec perte du complément de 125 euros, en franchise d'impôt, faute d'exercer l'une des activités proposées par la ville.
- Dispense de l'obligation de recherche d'emploi et possibilité de cumul d'un montant d'allocation non dégressive plus important avec les revenus tirés d'une éventuelle reprise d'emploi, toujours en franchise d'impôt.

Tilburg, ville du Brabant de plus de 210 000 habitants, entend proposer une allocation inconditionnelle pour une durée de cinq ans à tous ceux qui y vivent depuis plus d'un an.

Photos villes de Groningen / Utrecht © D.R./ Tilburg © D.R.

En Allemagne

Mein Grundeinkommen (Mon revenu de base).

Cette plateforme citoyenne de *crowdfunding* (financement participatif) a été créée en 2014 par Michael Bohmeyer.

Après plusieurs années passées en tant que développeur de sites web puis fondateur de plusieurs *start-up*, Michael Bohmeyer a pu s'arrêter de travailler et vivre de ses revenus. Convaincu que les gens peuvent mieux utiliser leur potentiel et contribuer à la société s'ils ont accès à un revenu inconditionnel, il a décidé de lancer le projet « *Mein Grundeinkommen* ».

À ce jour (28 juillet 2017), la plateforme a été alimentée par 69 341 donateurs qui ont permis de financer 100 revenus de base de 1 000 euros par mois pendant un an, attribués sans condition de ressources, ni d'obligation de travail, ni d'âge (même les mineurs peuvent s'inscrire). Parmi les heureux tirés au sort figurent un enfant et une retraitée.

À chaque palier de 12 000 euros atteint, une « roue de la fortune » désigne en direct sur internet un nouveau gagnant.

« Et si, d'un seul coup, tu avais le revenu de base ? »

En Espagne

Des mouvements citoyens militent pour un revenu attribué à tous.
Parmi les formations politiques, seul Podemos (en français « Nous voulons »), parti de la gauche radicale, devenu en deux ans l'une des premières formations du pays, s'est avancé sur un revenu universel et a proposé que chaque citoyen espagnol perçoive 600 €.

« Les Humanistes pour le Revenu de Base Universel et Inconditionnel » (RBUI) est l'une des organisations espagnoles les plus actives.

The Quantitative easing for people

C'est une initiative européenne lancée fin mars 2015 par 19 économistes de différents pays de l'Union, en réponse au projet de la Banque centrale européenne (BCE) d'injecter 60 milliards d'euros par mois dans le système financier au cours des prochains 18 mois.
Dans une lettre parue dans le *Financial Times, ces* économistes ont interpellé la BCE, lui demandant une approche alternative de son « *quantitative easing* » (assouplissement quantitatif) ; en clair, que l'injection monétaire destinée à relancer l'économie des pays de la zone euro ne soit plus distribuée aux banques centrales mais versée directement aux citoyens pour octroyer à chacun un **« dividende citoyen »**.
La monnaie créée par les banques centrales financerait des dépenses gouvernementales (comme des projets d'infrastructures) et chaque citoyen de la zone euro recevrait **175 euros par mois**.

Le siège de la BCE, Francfort

Voir http://revenudebase.info/2015/04/01/lettre-financial-times-bce-quantitative-easing-for-the-people/

Photos Michael Bohmeyer©AFP.com, Steffi Loos / Les Humanistes pour le RBUI © HRBUI / Siège de la BCE © D.R.

La votation suisse du 5 juin 2016

Par référendum,
23,1 % des électeurs ont dit oui
76,9 % ont dit non à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel (RBI)

L'an dernier, les Suisses se sont exprimés sur l'initiative populaire dont l'origine réside dans une pétition lancée en 2013 par des citoyens proches du réseau BIEN et ayant recueilli plus de 126 000 signatures.

L'initiative populaire fédérale est un droit civique qui permet aux citoyens de soumettre une proposition à la votation pour modifier la Constitution si elle recueille au moins 100 000 signatures.

Le texte de cette votation était minimaliste

Il proposait l'inscription dans la Constitution d'un revenu de base inconditionnel (RBI) devant *« permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique »*. Il laissait au législateur le soin de déterminer les modalités de son instauration.

Si le texte n'indiquait aucun montant pour le RBI ses initiateurs avaient évoqué au cours des débats la somme de 2 500 FCH (2 270 €) par adulte et par mois et 625 FCH (567 €) pour un mineur, soit un peu plus que le seuil de pauvreté qui s'élevait en 2014 à 2 219 € pour une personne seule. (Source Office fédéral de la statistique.)

Toutefois, dans la proposition, le RBI avait vocation à se substituer aux revenus d'activité ou de transfert à concurrence de son montant. De fait, seules les personnes dont le revenu était inférieur à 2 500 FCH, revenus de transfert compris, auraient vu leur revenu augmenté par le RBI.

Une initiative fraîchement accueillie par les politiques

Avant le soutien des Verts, l'initiative n'avait bénéficié d'aucun appui d'un parti politique. Fin 2015, le Conseil fédéral (le Parlement suisse) avait recommandé le rejet de l'initiative jugée « *dangereuse* » en termes d'immigration et pour le système social suisse, à cause « *des sommes prévues trop élevées pour ceux qui n'en ont pas besoin, et trop modestes pour ceux qui en ont besoin* », selon le socialiste Paul RECHSTEINER.

Photo drapeau suisse sur paysage, libre de droits.

> *« Le montant du RBI n'est volontairement pas fixé dans l'initiative, pour qu'il puisse être ajusté en fonction du coût de la vie ou augmenté. »*
>
> **Ralph KUNDI,**
> **Président de la branche suisse du réseau mondial Basic Income Earth Network (BIEN).**

La crainte d'une dévalorisation du travail, ou d'une baisse des salaires ?

Dans un pays de plein emploi, où le taux de chômage ne dépasse pas 3,5 %, où le taux de pauvreté est inférieur à 7 % et où l'État-providence peut être considéré comme relativement complet, l'idée d'un RBI est jugée saugrenue par certains, et le Gouvernement craint que nombre de personnes arrêtent de travailler, entraînant des pertes fiscales substantielles. En 2012, les Suisses avaient refusé de porter leurs congés payés de 4 à 6 semaines, craignant une baisse de leur compétitivité !

Les partisans du RBI assurent qu'un très petit nombre de travailleurs (2 à 5 % selon les études) ne voudra plus travailler, et que le revenu de base inconditionnel répond à l'évolution de la société, sous la pression croissante, notamment des robots qui génèrent de plus en plus de chômage.
Ils jugent que cela permettra aux employés de négocier leur salaire avec plus de flexibilité et de refuser des travaux trop pénibles ou des conditions de travail indignes.

What would you do if your income were taken care of ?

Que feriez-vous si votre salaire était assuré ?

Genève, 14 mai 2016, affiche géante de 8 000 m² posée par les soutiens du revenu de base inconditionnel.

Comment financer le RBI ?

Selon **l'Office fédéral des assurances sociales, l'instauration du RBI est estimée à 153 Mds € (26 % du PIB suisse).**

La plus grande partie serait comblée par la suppression des différentes aides et assurances sociales, mais il manquerait environ 22,5 Mds €.

Les partisans du RBI suggèrent l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques qui, fixée à 0,2 %, générerait 200 milliards de francs suisses (180 Mds €), permettant ainsi le financement complet de la mesure. L'économiste Marc CHESNEY a calculé que l'introduction d'une taxe sur les transactions électroniques de 0,4 % générerait 400 Mds FCH et que les autorités suisses pourraient abolir presque tous les impôts et financer le revenu pour tous.

Un vote pour rien ou une première étape ?

Enno SCHMIDT, cocréateur de l'initiative populaire suisse et réalisateur du film *Le revenu de base, une impulsion culturelle*, avait prévenu :

« Les Suisses voteront « non », certes, mais il s'agit d'une étape de parcours pour préparer la Suisse.
Dans vingt ans, nous aurons le revenu inconditionnel de base, peut-être même plus tôt ».

Daniel HÄNI, lui aussi l'un des pères de l'initiative, avait confié en mars 2016 au quotidien suisse *Le Temps* :

« Nous ne nous attendons pas à ce que la majorité des Suisses soit en faveur de l'instauration d'un revenu de base. Même si le non l'emporte, ce sera déjà une étape de franchie car cela aura eu un impact dans notre société. »

D'après diverses sources dont *Le Temps* et lemonde.fr

Affiche géante Genève. Photo © Denis Balibouse, Reuters / Photos Enno Schmidt et Daniel Häni © D.R.

De nouveaux projets

La Silicon Valley promeut le revenu universel

Au Kenya

Par le biais de sa fondation Omidyar Network, Pierre OMIDYAR, fondateur d'Ebay, 54e fortune mondiale, a décidé d'investir 493 000 dollars dans un projet de revenu universel. L'expérimentation sera pilotée par GiveDirectly, une association caritative qui vient en aide aux familles les plus pauvres en Afrique de l'Est.

6 000 Kenyans de différents villages, sélectionnés de façon aléatoire – quels que soient leurs revenus –, recevront quotidiennement 0,75 dollar et par personne pendant 12 ans. Cette somme équivaut à la moitié du revenu moyen dans les zones rurales concernées par l'expérimentation. 20 000 autres personnes doivent également recevoir une somme d'argent mais pour une période plus courte. 200 villages en tout sont concernés. Le montant pourra varier selon les villages pour alimenter une étude, mais il sera proche de ce que la population gagne, en moyenne, en travaillant. Des chercheurs de l'université de Princeton et du Massachussets Institute of Technology vont étudier le déroulement du projet afin d'en évaluer l'impact.

À Oakland, Californie

Sam ALTMAN le jeune président de Y Combinator, entreprise américaine de financement précoce (« *accélérateur de start-up* ») – lance un test pilote. Cent personnes recevront entre 1 000 et 2 000 dollars durant 6 mois à 1 an, sans aucune obligation ni contrepartie. Le but est d'observer les réactions des heureux bénéficiaires avant le déploiement d'un projet plus ambitieux sur 5 ans.

De son côté, Elon MUSK, le fondateur de SpaceX et de Tesla, considère que l'installation d'un revenu universel est « *nécessaire* » pour accompagner les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle.

En Ontario, Canada

La province lance un projet pilote de revenu universel sur trois ans, afin d'évaluer les conséquences pour les allocations et les finances publiques. Les 4 000 participants, âgés de 18 à 64 ans, vivant sous le seuil de pauvreté ont été choisis au hasard dans trois villes : Hamilton, Thunder Bay et Lindsay. Ce revenu universel atteindra 16 989 dollars canadiens (11 600 euros) par an pour une personne seule et 24 027 dollars pour un couple.

Le mécanisme est adaptable en fonction des revenus des salariés à temps partiel. Leur revenu universel sera réduit de 50 cents pour chaque dollar gagné. Concrètement, une personne seule avec un salaire annuel de 1000 dollars canadiens percevra en complément un revenu de base de 11 989 dollars. Le coût estimé du projet est de 50 millions de dollars (34 millions d'euros) par an.

Programme agricole au Kenuya © ACF, A Degroux / Photos Oakland @ D.R.

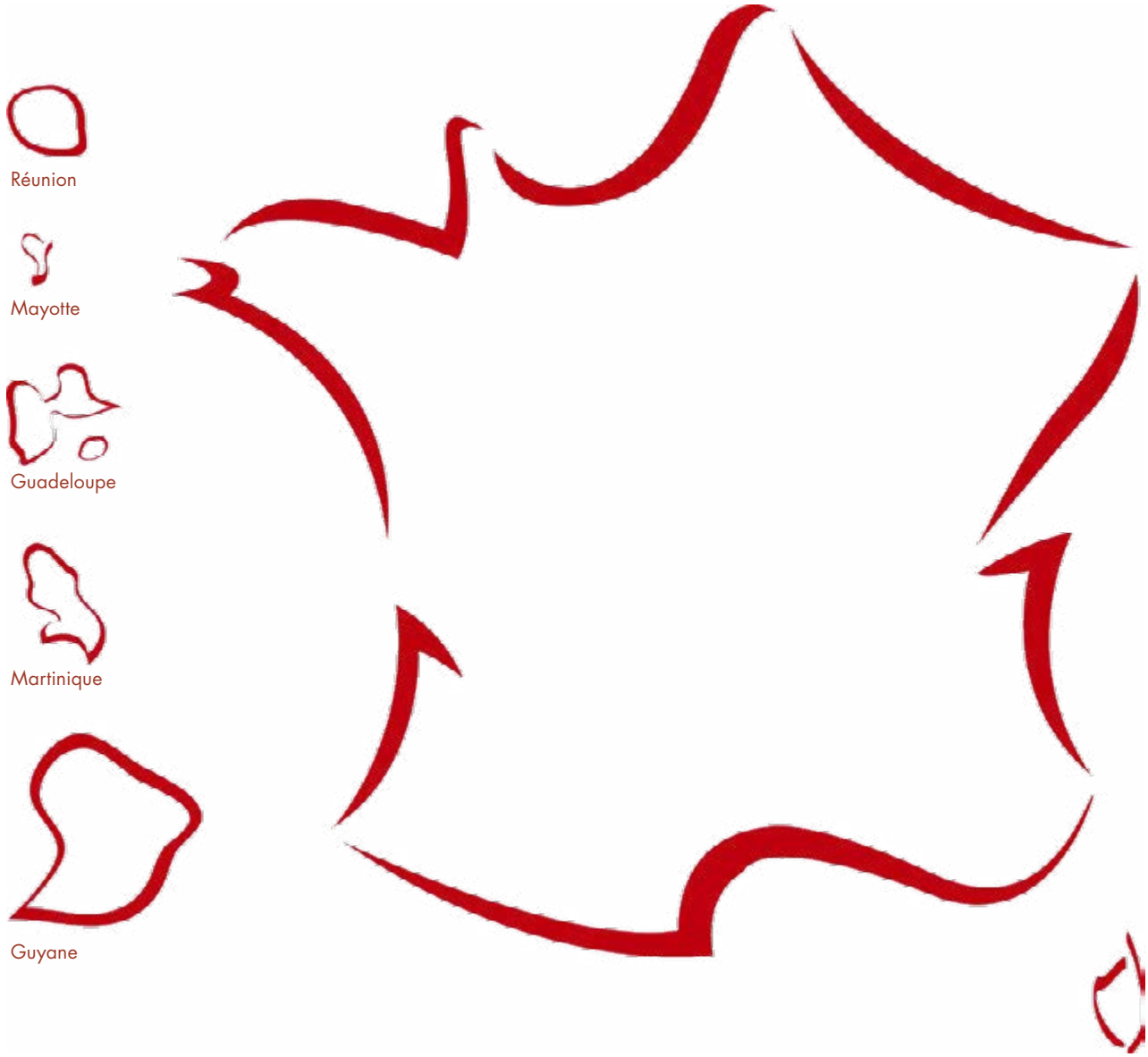

Illustration © D.R

VI– EN FRANCE, EXPÉRIMENTATIONS ET PROPOSITIONS

L'expérimentation Territoires « zéro chômeur » de longue durée

Inspiré par Patrick Valentin et le réseau Emploi-formation d'ATD Quart Monde (Agir Tous pour la Dignité) et relayé à l'Assemblée par le député Laurent Grandguillaume, le projet vise à créer des CDI pour des personnes très éloignées de l'emploi dans des zones pilotes. Il a été concrétisé par la proposition de loi déposée au nom du groupe socialiste le 22 juillet 2015.

La « loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » :

Le décret d'application publié le 28 juillet 2016 ouvre une autre voie pour lutter contre le chômage de longue durée en affectant au financement d'emplois durables les coûts sociaux et financiers engendrés par les différentes allocations, soit entre 18 000 à 20 000 € par chômeur et par an selon les calculs d'ATD.

Pourront être embauchés en CDI et sur la base du SMIC, à temps plein ou partiel selon leur souhait, tous les demandeurs privés d'emploi depuis plus d'un an malgré l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi et domiciliés depuis au moins six mois dans l'un des territoires candidats participant à l'expérimentation.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, **l'expérimentation testera pendant cinq ans les candidats retenus sur critères dans dix micro-territoires périurbains ou ruraux regroupant chacun entre 6 000 et 10 000 habitants**.
L'embauche de ces chômeurs volontaires par des entreprises de l'économie sociale et solidaire, existantes ou spécialement créées, s'effectue sous condition de la mise en adéquation de compétences socialement utiles pour des emplois non concurrentiels à ceux existant localement (municipaux par exemple).

Le fonds d'expérimentation territoriale spécialement créé est présidé par Louis GALLOIS. 15 millions d'euros de dotation ont été inscrits dans le budget 2017 de l'État.

Dans chaque territoire, de 200 à 250 chômeurs longue durée en bénéficieront, soit environ 2000 personnes.

TERRITOIRES RETENUS PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL :

COLOMBELLES (14) ; COLOMBEY-LES-BELLES (54) ; JOUQUES (13) ; MAULÉON (79) ; MÉTROPOLE DE LILLE QUARTIER DES PHALEMPINS À TOURCOING ET LES OLIVEAUX À LOOS (59) ; NIÈVRE ET FORÊT (58) ; PARIS 13E (75) ; PIPRIAC (35) ; THIERS (63) ; VILLEURBANNE QUARTIER SAINT-JEAN (69).

Patrick VALENTIN, responsable du Réseau Emploi-formation d'ATD Quart Monde. (Aide à toute détresse, devenu en 2009 Agir tous pour la dignité Quart monde. Fondation en 1967 par le père Joseph Wresinski.)

Laurent GRANDGUILLAUME, député PS de Côte d'or (2012-2017), rapporteur de la commission mixte paritaire. La loi a été votée par l'Assemblée nationale et votée à l'unanimité par le Sénat le 29 février 2016.

Ce test s'inscrit dans une dynamique de petits territoires (commune, communauté de communes, quartier) qui optent pour une organisation économique n'excluant personne. Après évaluation de l'expérience par un conseil scientifique, un déploiement national devrait être instauré.

Voir www.atd-quartmonde.fr/unemploiundroit

Louis Gallois / Laurent Grandguillaume © D.R. / Patrick Valentin © ATD

Vers de premières expérimentations en Nouvelle-Aquitaine en 2018 ?

Sous l'impulsion du groupe Europe Écologie Les Verts au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, une expérimentation du revenu universel pourrait avoir lieu en 2018.

En parallèle, le département de la Gironde prévoit également une expérimentation.

La genèse au conseil régional

En juin 2015, le groupe écologiste a déposé une motion pour inscrire au futur budget une étude de faisabilité pour une expérimentation. Le projet a été voté à l'unanimité, les « grands » partis se sont abstenus. Une feuille de route a été élaborée en septembre 2016.

Aux côtés d'un comité de réflexion, Martine Alcorta a réuni un comité scientifique avec des chercheurs pluridisciplinaires ayant pour mission de réfléchir aux paramètres de faisabilité. Le comité a invité les acteurs de la société civile sous forme d'ateliers thématiques et participatifs. Il rendra sa copie en 2018.

Martine ALCORTA
Conseillère régionale EÉLV Nouvelle-Aquitaine, déléguée à l'innovation sociale et sociétale, a été nommée par la Région pour piloter le projet.

Le département de la Gironde volontaire pour une expérimentation…

En parallèle des actions des élu-es EÉLV, le conseil départemental de la Gironde, à l'initiative de son président Jean-Luc GLEYZE, a fait appel à la Fondation Jean-Jaurès et au Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap), dirigé par l'économiste Daniel COHEN, et à l'Institut des politiques publiques (IPP), dirigé par Antoine BOZIO chercheur associé à PSE-École d'économie de Paris, pour lancer un projet de recherche-action en vue d'une expérimentation à l'horizon 2018. Pendant trois mois, une série de rencontres a réuni près de 120 personnes, membres de l'économie sociale et solidaire, entrepreneurs, associations de solidarité ou de défense des droits des chômeurs, services du département, jeunes en service civique.

…mais qui resterait soumis à l'accord de l'État

Le 26 février 2017, un avis citoyen a été remis au président du conseil départemental. Ses conclusions proposent un montant au niveau du seuil de pauvreté, soit 60 % du revenu médian (1 000 euros « minimum »). Ce revenu serait versé par l'État à hauteur de 800 euros, et de 200 euros en monnaie locale.

Les bénéficiaires devraient avoir au minimum 18 ans, déclarer leurs revenus sur le territoire et y vivre depuis deux ans. Avant 18 ans, chaque enfant pourrait toucher 30 % du revenu de base, soit 300 euros. Ce dispositif, maintiendrait les acquis sociaux : retraites, assurance maladie, droits du travail, prestation de compensation du handicap, aides au logement, à l'alimentation…

> *« Dans le cadre de l'expérimentation, un revenu de base à 1 000 euros s'accompagnerait d'une modification de la fiscalité. Dans ma vision des choses, tout le monde a le droit à 1 000 euros. Mais ce revenu est cumulable avec d'autres revenus. Fiscalement, lorsqu'on décide par exemple d'atteindre 3 000 ou 4 000 euros tout compris, vous rendez ces 1 000 euros. Ces 1 000 euros, c'est la soupape de sécurité, (…) lorsque vous voulez diminuer votre travail salarié pour vous adonner à d'autres activités : pour vous former, pour pallier les conséquences des accidents de la vie, pour les agriculteurs en fonction des aléas climatiques, pour les étudiants… »*
>
> M A

Jean-Luc GLEYZE
Président du conseil départemental PS Gironde.

Martine Alcorta © Twin – Région ALPC

Projet de revenu minimum social garanti présenté par le CESE

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), réuni en séance plénière le 25 avril 2017, a voté le « projet d'avis sur le revenu minimum social garanti ». Il n'est qu'une étape. À ce stade, il n'est pas un revenu universel d'existence.

Le 22 novembre 2016, le président de l'Assemblée nationale a saisi l'institution sur les conditions de mise en place d'un revenu minimum universel garanti qui se substituerait à l'architecture actuelle des minima sociaux. Le projet d'avis permettra à la Chambre d'enrichir sa réflexion sur la clarification et la simplification du système d'accès des aides, avec pour double objectif d'accroître son efficacité pour les bénéficiaires et de renforcer son acceptabilité par tous les citoyens.

Les minima sociaux : un système complexe

La complexité de notre système de minima sociaux est reconnue par tous (professionnels et bénéficiaires). Cette complexité s'explique par l'histoire, mais également par les évolutions et les ajustements constants au fil du temps. Elle reflète la pluralité des objectifs portés par les minima sociaux et la difficulté à les articuler avec d'autres politiques publiques. *In fine*, les minima sociaux ne répondent que partiellement à leur objectif premier de lutte contre la pauvreté.
(Dépense globale : 24,3 Mds €/an – 7,4 millions de personnes concernées.)

Le système du revenu minimum social garanti préconisé par le CESE

Il a pour objectif de compenser l'absence de revenu due à une situation de précarité, que ce soit par le non-accès ou la perte d'emploi, une situation de handicap ou de vieillesse.

Le CESE souhaite renforcer l'inscription de ces minima, d'une part dans une politique globale de garantie des droits fondamentaux pour tous, d'autre part dans une protection sociale d'ensemble. Le CESE propose de faire évoluer les minima sociaux :

- Simplifier leur architecture pour améliorer l'accès aux droits ;
- Fixer pour les revenus minima un montant stable qui permette une vie décente ;
- Favoriser l'émancipation des personnes et renforcer les solidarités familiale et sociale ;
- Prendre en compte, dès l'âge de 18 ans, les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Par ailleurs, la question de la prise en charge des situations de précarité des jeunes en formation initiale relevant aussi des politiques d'éducation et d'enseignement supérieur, mérite une étude en soi ;
- Renforcer l'accompagnement social vers l'emploi par les professionnels et soutenir le projet personnel de chaque bénéficiaire.

OBJECTIFS
DU REVENU MINIMUM SOCIAL GARANTI :

Constituer un outil de lutte contre la pauvreté et permettre de vivre dignement.

3 grands axes de préconisation
Sous condition de ressources

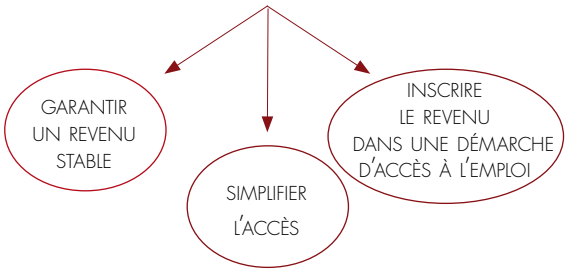

Le revenu minimum social garanti cible les personnes en situation de précarité économique et sociale afin de leur permettre de vivre dignement.

Présentation du projet d'avis par les rapporteures.

Le CESE. Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le CESE favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée et assure l'interface avec les décideurs politiques. Il conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétence.
Le CESE se compose de 233 conseillers désignés pour cinq ans. Il regroupe des personnalités associées et des membres désignés par les principales associations de France, les syndicats de salariés, les organisations patronales et des acteurs de la société civile.

Photo Séance plénière du CESE © Bernard Bourdeix

Le revenu universel d'existence (RUE) par Benoît Hamon

L'idée d'un revenu universel d'existence a été fortement débattue pendant la dernière campagne présidentielle, en particulier la question du financement.

Un RUE de 536,78 euros mensuels par personne (RSA) nécessite 431 milliards d'euros de redistribution.
Un RUE de 850 euros mensuels pour toute personne de plus de 18 ans et de 550 euros pour les moins de 18 ans nécessite 629 milliards d'euros de redistribution.
Cette importante redistribution oblige à une réforme fiscale d'ampleur et à une adhésion de la population.

C'est pourquoi **la phase I proposée par Benoît Hamon** paraît intéressante, même si son mécanisme progressif n'en fait pas *stricto sensu* un RUE versé à l'ensemble de la société.

DÈS LE 1er JANVIER 2018, Benoît Hamon souhaite voir versés 600 € par mois maximum à tous les Français âgés de 18 ans et non retraités.
Contrairement au RSA, son versement serait automatique pour 19 millions de Français qui en bénéficieraient – soit près de 30 % de la population.

Pour les personnes concernées, le versement serait de 600 euros maximum diminués de 27,4 % du total de leurs autres rémunérations.

Deux conditions pour percevoir ce revenu :

- Ne plus être rattaché à la feuille d'impôt de ses parents.
- Ne pas toucher plus de 1,9 fois le salaire minimum mensuel (SMIC), soit 2 812 € brut.

Un salarié payé au SMIC verrait sa feuille de paie augmentée d'environ 200 €.
Un salarié à mi-temps payé au SMIC verrait sa feuille de paie mensuelle augmentée de 443 €. La phase I du RUE de Benoît Hamon est donc un outil puissant de stabilisation financière pour les travailleurs précaires.

Le financement :

Le coût de cette mesure est évalué à **35 milliards d'euros**.
Les ressources porteront sur la taxe des super profits des banques, la lutte contre l'évasion fiscale, une réallocation partielle du CICE, une taxe sur les robots et des économies structurelles réalisées par l'État.

Ultérieurement, une grande conférence sociale sera organisée en vue d'étendre le RUE à l'ensemble des Français.

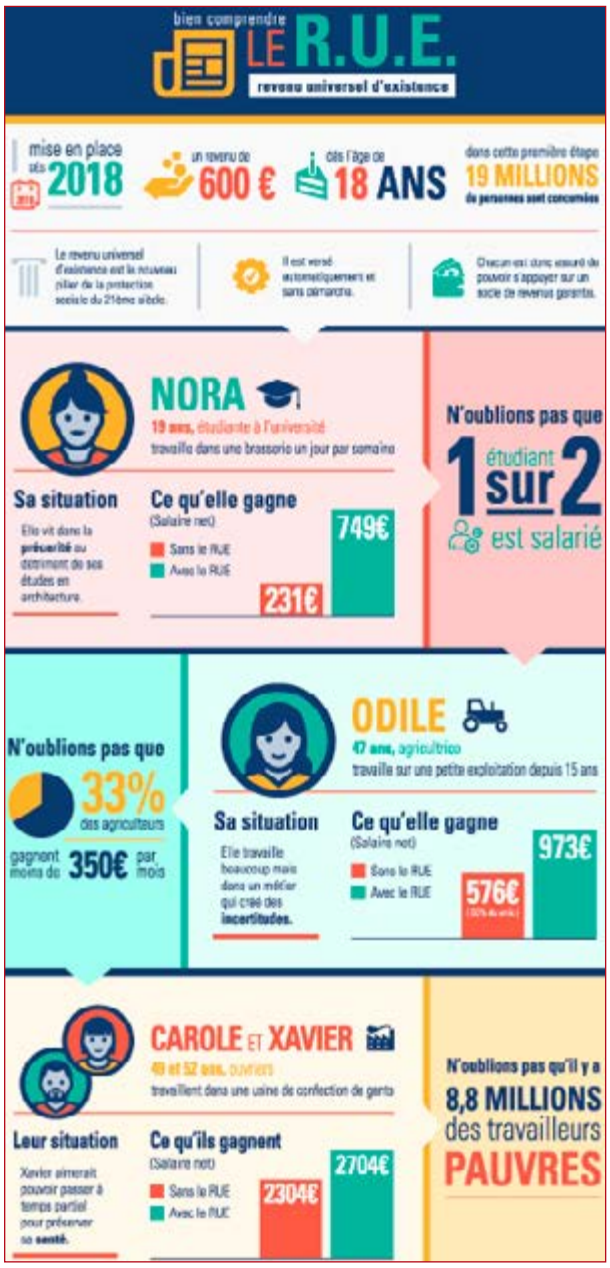

Infographie tirée du site Hamon 2017

Benoît Hamon © D.R.

ANNEXE

LES MINIMA SOCIAUX

Le premier chiffre indique le nombre des bénéficiaires, le second le montant de l'allocation.

(Source Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, DREES, 1er avril 2017.)

RSA (Revenu de solidarité active)
1 844 000 bénéficiaires du RSA socle / 536,78 €
Total de l'ensemble des bénéficiaires : 2 530 000 personnes : RSA socle + RSA personne seule avec enfant(s) + RSA couple sans ou avec enfant(s).
Se reporter à la page 32.

ASPA (Allocation de solidarité pour les personnes âgées)
557 800 / 803,30 €

ASS (Allocation de solidarité spécifique)
475 472 / 494,88 €

PTS (Prime transitoire de solidarité)
28 000 / 300 €

ATA (Allocation temporaire d'attente)
10 246 / 343,80 €

AV (Allocation veuvage)
7 500 / 602,73 €

RSO (Revenu de solidarité outre-mer)
9 842 / 512,22 €

ADA (Allocation pour les demandeurs d'asile)
85 299 / 206,83 €

AAH (Allocation aux adultes handicapés)
1 020 000 / 810,89 €

ASI (Allocation supplémentaire d'invalidité)
81 100 / 405,38 €

Les taux de non-recours de ces aides mensuelles varient selon l'aide et la complexité des démarches pour l'obtenir. Il est par exemple de 34 % pour le RSA.

“Un jour, nous nous demanderons comment nous avons pu vivre sans revenu universel de base.”

Philippe Van PARIJS
Philosophe et économiste

“Maintenant c’est à notre génération de définir un nouveau contrat social. (…) nous devons explorer des idées comme le revenu universel pour que tout le monde ait la sécurité d’entreprendre.”

Mark Zuckerberg
Cofondateur de Facebook
(Invité le 25 mai 2017, à prononcer le discours d’adieux aux diplômés d’Harvard)

JEAN DESESSARD

SÉNATEUR ÉCOLOGISTE DE PARIS